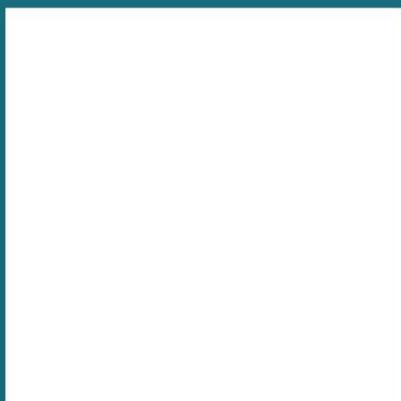




**UNIVERSITÉ
LE HAVRE
NORMANDIE**



BILAN SOCIAL 2020



Table des matières

LE BILAN SOCIAL	5
CHAPITRE I. EFFECTIFS ET DONNEES DEMOGRAPHIQUES	7
A. EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP), EQUIVALENT TEMPS PLEIN TRAVAILLE (ETPT) ET EFFECTIFS.....	7
1) ETPT et effectifs.....	7
2) ETPT et plafonds d'emploi.....	7
3) Effectifs et ETP par catégories.....	7
4) Effectifs et ETP par sexe.....	8
5) ETP BIATSS par composante ou service.....	9
6) ETP des enseignants titulaires par composantes.....	10
7) ETP des enseignants contractuels par composante.....	10
8) Part des contractuels.....	11
9) Les agents à temps partiel ou à temps incomplet.....	11
10) Organisation du temps de travail spécifique.....	12
11) Télétravail.....	12
12) Compte Épargne Temps.....	13
B. LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES.....	14
1) Âge moyen et âge médian.....	14
2) Pyramide des âges de l'ensemble du personnel.....	14
3) Pyramides des âges des enseignants titulaires.....	14
4) Pyramides des âges des BIATSS titulaires.....	15
5) Pyramides des âges des contractuels.....	16
C. LES MOUVEMENTS ET LES PROMOTIONS.....	17
1) Répartition des agents recrutés en 2019.....	17
2) Affectations en provenance d'un autre ministère.....	18
3) Départs définitifs de personnes titulaires.....	18
4) Départs définitifs de personnes non titulaires.....	18
5) Départs temporaires de personnes titulaires.....	18
6) Taux de rotation.....	19
7) Candidats aux concours et examens professionnels.....	19
8) Agents promouvables par grade.....	19
9) Promotion de corps : concours interne, examen professionnel, liste d'aptitude.....	20
10) Bourse Interministérielle de l'Emploi Public.....	20
D. LES EFFECTIFS TITULAIRES.....	21
1) Les enseignants chercheurs titulaires.....	21
2) Les enseignants du second degré titulaires.....	23
3) Les BIATSS titulaires.....	24
E. LES EFFECTIFS CONTRACTUELS.....	25
1) Agents non titulaires, par type de besoins et type de contrats.....	25
2) Passages de CDD en CDI dans l'année.....	25
3) Titularisations par genre et catégorie statutaire.....	25
4) Part de femmes dans les jurys.....	25

CHAPITRE II. LES REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES	27
A. LA MASSE SALARIALE	27
1) Dépenses en masse salariale depuis 2010	27
2) Masse salariale par type d'éléments	28
3) Masse salariale moyenne annuelle chargée des titulaires	29
4) Rémunérations nettes mensuelles moyennes par statut et catégorie	29
5) Part des primes et indemnités	30
B. LES DETERMINANTS DE LA MASSE SALARIALE	31
1) La consommation mensuelle en point d'indice (INM)	31
2) La consommation d'INM par statut	31
3) La consommation d'INM par catégorie	32
C. LES PRIMES ET REMUNERATIONS ACCESSOIRES	33
1) Les primes des enseignants	33
2) Les primes des BIATSS par filière et par corps	34
3) Montants versés par type de prime BIATSS	38
D. HEURES/COURS COMPLEMENTAIRES ET VACATIONS ADMINISTRATIVES	39
1) Les Heures/cours complémentaires par composantes et services	39
2) Répartitions des heures/cours complémentaires	40
3) Les vacances administratives et techniques	42
E. LES ALLOCATIONS DE RETOUR A L'EMPLOI	43
CHAPITRE III. LES CONDITIONS DE TRAVAIL	45
A. L'ACTION SOCIALE	45
1) Les aides	46
2) Les aides exceptionnelles	46
3) Les prêts à taux zéro	47
4) Typologie des bénéficiaires	47
5) Aide d'urgence	48
6) L'aménagement des postes de travail des personnels en situation de handicap	48
B. LA MEDECINE DE PREVENTION	49
1) Actions en milieu de travail	49
2) La crise sanitaire COVID	49
3) Surveillance médicale des agents	49
C. LES ABSENCES POUR RAISON DE SANTE	51
1) Évolution par catégorie de personnel	51
2) Absences par type de congé	51
3) Absences par tranches d'âge	52
4) Jours de carence	53
5) Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé par agent	53
D. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES	54
1) Les instances	54
2) Les membres des instances	54
3) La formation des membres des instances	54
4) Les décharges des membres des instances	54
E. LES ACTIVITES SPORTIVES, ASSOCIATIVES ET CULTURELLES	55
1) Les activités du SUAPS	55
2) Le C.A.C.S.U.H.	55
CHAPITRE IV. LA POLITIQUE PREVENTION SECURITE	57
A. LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLES	57
CHAPITRE V. LA FORMATION DES PERSONNELS	59
A. BILAN DE LA FORMATION	59
1) Par année	59
2) Par domaine	60
3) Par filière, statut et catégorie	61
4) Taux d'agents ayant suivi une formation par catégorie, sexe et tranche d'âge	62
B. LES DISPOSITIFS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	62
LISTE DES SIGLES	63

Le bilan social

Le bilan social a été introduit en droit français par la loi n° 77-769 du 12 juillet 1977 qui le rend obligatoire pour les entreprises de plus de 300 salariés. Un décret du 7 octobre 1988 l'impose également dans les établissements publics hospitaliers et la loi « Hoeffel » du 27 décembre 1994 impose un « rapport sur l'état de la collectivité » dans la fonction publique territoriale. Après la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 – article 16, relative aux libertés et responsabilités des universités qui impose aux universités de présenter un bilan social devant le Comité Technique Paritaire, la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a inscrit dans les compétences du conseil d'administration l'approbation du bilan social après avis du comité technique.

Le bilan social synthétise en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation d'un établissement dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus.

La liste des indicateurs devant figurer dans le bilan social est fixée par l'arrêté du 23 décembre 2013, modifié par l'arrêté du 22 décembre 2017 s'appliquant à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les thèmes abordés :

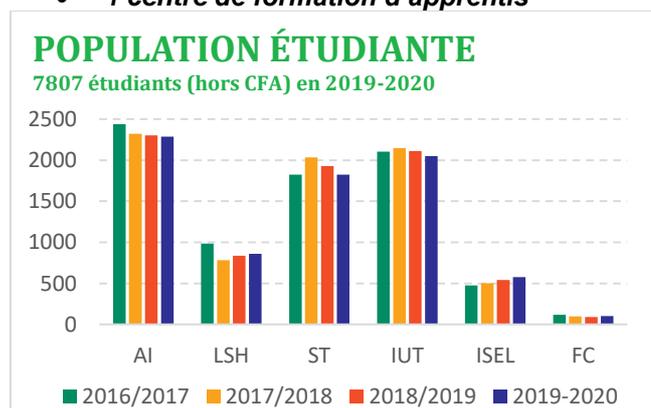
- 1 – Les effectifs
- 2 – Les rémunérations et charges accessoires
- 3 – Les conditions de travail
- 4 – L'hygiène et la sécurité
- 5 – La formation des personnels

L'Université en quelques repères

L'Université du Havre est passée aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) le 1^{er} janvier 2011.

Composition de l'Université en 2019/2020

- **3 UFR :**
 - Affaires internationales
 - Lettres et sciences humaines
 - Sciences et techniques
- **1 IUT**
- **1 école d'ingénieur :** Institut Supérieur d'Etudes Logistiques
- **1 service de formation continue**
- **1 centre de formation d'apprentis**



- **20 services communs, généraux et centraux**

- **Services centraux :**

- Direction de la Prévention des Risques et de la Sécurité (DPRS)
- Direction de l'Exploitation des Locaux (DirEL)
- Direction de la Recherche, de la Valorisation et des Etudes Doctorales (DirVED)
- Direction des Affaires institutionnelles, juridiques et de la Communication (DirAC)
- Direction des Affaires Financières (DAF)
- Direction des Ressources Humaines (DRH)
- Direction de l'Architecture et des Projets Immobiliers (DAPI)
- Direction de la Scolarité et de la Vie Étudiante (DSVE)
- Cellule d'appui au pilotage et à la gouvernance des systèmes d'information (CAPIGoSI)

- **Services communs :**

- Centre de Formations des Apprentis (CFA)
- Service de Formation Continue (FC)
- Service Commun de Documentation (SCD)
- Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO)
- Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)
- Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

- **Services généraux :**

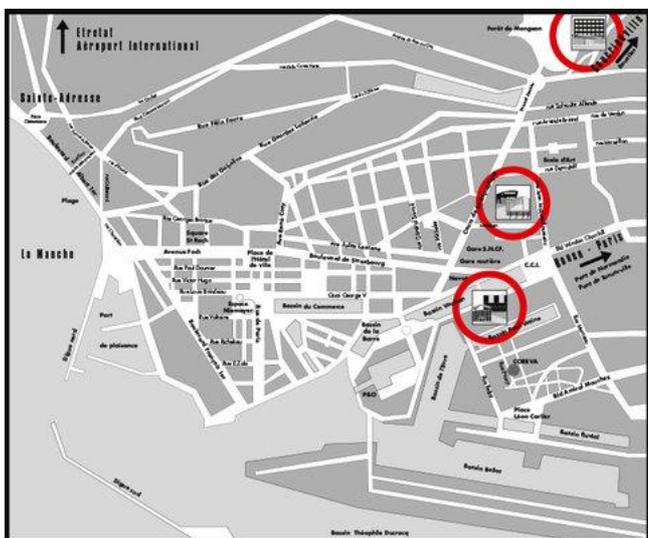
- Centre de Ressources Informatiques (CRI)
- Service culturel
- Service des relations internationales (SRI)
- Service du handicap

Formations

- 11 DU de langues
- 10 spécialités de DUT (15 options) (dernière année des DUT et LP qui deviennent des BUT à la rentrée 2020)
- 15 mentions de licence
- 17 mentions de licences professionnelles (20 parcours)
- 22 mentions de MASTER (35 parcours dont 8 en co-accréditation ou partenariat)
- 2 formations d'ingénieur
- 24 doctorats
- Formation continue : 3 Diplômes Universitaires et 2 DAEU

Répartition géographique

- **Site Caucriauville**
 - IUT
- **Site Lebon**
 - Présidence
 - Services centraux, communs et généraux
 - Formation Continue
 - Faculté des Affaires Internationales
 - U.F.R. Lettres et Sciences Humaines
 - U.F.R. Sciences et Techniques
 - PRSH
 - Laboratoires de recherche (CERMUD, EDEHN, GRIC, IDEES, LEXFEIM, LITIS, LMAH, NIMEC, SEBIO, URCOM)
- **Site Frissard – Bellot – Prony**
 - ISEL
 - IUT
 - Pôle sciences pour l'ingénieur (PIL)
 - Laboratoires de recherche (LOMC, GREAH)



Éléments financiers

Le budget global de l'Université en 2020 est de 85,5 M€ (-4% par rapport à 2019) dont 60,7M€ de masse salariale (71% du budget, -0,2%), 16,6M€ de fonctionnement (-10%) et 8,2M€ en investissement (-15%).

Évolution du budget (M€)



Equipe présidentielle (CA du 16/10/2020)

Pedro LAGES DOS SANTOS : Président

Jean-Noël CASTORIO : 1er Vice-président, Vice-président en charge du Développement durable, de la Responsabilité sociale et de la Culture

Patrick BARBAN : Vice-président en charge des Finances, du Patrimoine et du Pilotage

Michaël HAUCHECORNE : Vice-président Formation et Internationalisation, en charge de la CFVU

Bénédicte MARTIN : Vice-présidente en charge des Ressources Humaines, des Solidarités et de la Vie de campus

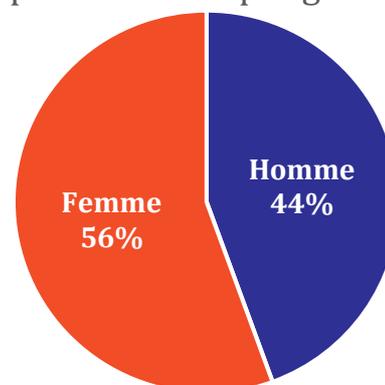
Céline PICARD : Vice-présidente Recherche et Valorisation, en charge de la Commission Recherche

Mathilde LE LUYER : Vice-présidente déléguée en charge des Affaires européennes et des Relations partenariales

Andréa Cynthia SANTOS DUHAMEL : Vice-présidente déléguée en charge du Numérique et de la Transformation digitale

Juliette LE LUYER : Directrice générale des services

Répartition de l'équipe présidentielle par genre



Chapitre I. Effectifs et données démographiques

A. Equivalent temps plein (ETP), Equivalent temps plein travaillé (ETPT) et effectifs

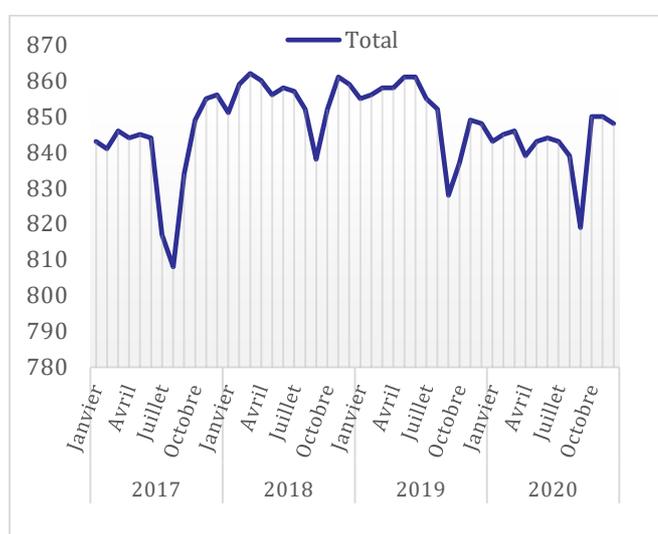
1) ETPT et effectifs

Définitions :

Effectif : personne physique à une date donnée. Par exemple, un agent présent au 31/12 compte un effectif.

ETP : quotité de temps de travail d'une personne physique à une date donnée. Par exemple, un agent à 80% présent au 31/12 compte 0.8 ETP.

ETPT : quotité de temps de travail d'une personne physique sur la durée de présence dans l'année. Par exemple, un agent à 80% présent 6 mois dans l'année compte 0.4 ETPT (0.8*6/12).



La saisonnalité observée sur les mois de juillet et août jusqu'en 2017 s'expliquait par le recrutement d'enseignants contractuels et d'ATER sur 10 mois, contrats passés à 12 mois depuis 2018.

Le creux observé chaque année en septembre s'explique par la rotation chez les enseignants et chercheurs contractuels.

2) ETPT et plafonds d'emploi

Depuis le passage à l'autonomie en 2011, la masse salariale est assortie d'un plafond d'emplois. Ce plafond se décompose en 2 parties : d'une part le plafond état fixé par le ministère et d'autre part le plafond « ressources propres » que l'établissement détermine.

	2017	2018	2019	2020
Rappel du plafond ministériel d'emplois autorisés en ETPT *	765	765	764	764

* notification de la DGESIP

Etat	2017	2018	2019	2020
Plafond en ETPT (plafond voté en CA)	713	705	705	709
Consommation en ETPT	696,1	702,5	702,5	699,0

Ressources Propres	2017	2018	2019	2020
Plafond en ETPT (plafond voté en CA)	145	134	134	134
Consommation en ETPT	118,9	126,9	126,9	119,9

Source : DPGCEP

3) Effectifs et ETP par catégories

Catégorie	Effectifs au 31/12				2020 vs 2019
	2017	2018	2019	2020	
Enseignants-chercheurs	252	249	250	247	-3
Enseignants 2nd degré	95	92	90	87	-3
Enseignants et chercheurs contractuels	133	146	128	136	8
BIATSS titulaires catégorie A	70	74	75	81	6
BIATSS titulaires catégorie B	84	86	82	80	-2
BIATSS titulaires catégorie C	121	120	118	111	-7
BIATSS contractuels catégorie A	27	26	27	28	1
BIATSS contractuels catégorie B	7	6	8	9	1
BIATSS contractuels catégorie C	64	62	68	71	3
Dont contractuels BIATSS en CDI	15	14	17	19	2
Total général	842	853	861	850	-11

Catégorie	ETP au 31/12				2019 vs 2018
	2017	2018	2019	2020	
Enseignants-chercheurs	252,0	249,0	249,7	247,0	-2,7
Enseignants 2 nd degré	94,7	91,7	90,0	86,7	-3,3
Enseignants et chercheurs contractuels	119,3	135,0	119,4	121,0	1,6
BIATSS titulaires catégorie A	67,6	71,2	72,7	79,0	6,3
BIATSS titulaires catégorie B	81,0	82,9	80,6	78,0	-2,6
BIATSS titulaires catégorie C	115,7	114,0	114,0	107,7	-6,3
BIATSS contractuels catégorie A	25,2	23,7	25,0	25,7	0,7
BIATSS contractuels catégorie B	6,5	5,5	7,8	9,0	1,2
BIATSS contractuels catégorie C	63,5	60,6	65,8	70,0	4,2
<i>Dont contractuels BIATSS en CDI</i>	15,0	14,0	16,7	18,7	2,0
Total général	825,5	833,6	825,0	824,1	-0,9

On constate une stabilité du total des ETP entre 2019 et 2020 qui masque néanmoins une diminution importante chez les enseignants et chercheurs contractuels et une augmentation chez les BIATSS contractuels.

Catégorie	ETPT				2019 vs 2018
	2017	2018	2019	2020	
Enseignants-chercheurs	248,7	250,1	248,7	250,5	1,7
Enseignants 2 nd degré	95,4	93,9	90,8	88,8	-2,0
Enseignants et chercheurs contractuels	115,7	123,8	127,7	113,5	-14,3
BIATSS titulaires catégorie A	64,1	66,8	69,3	74,5	5,2
BIATSS titulaires catégorie B	82,0	82,2	83,9	80,2	-3,7
BIATSS titulaires catégorie C	111,3	118,8	114,8	111,4	-3,4
BIATSS contractuels catégorie A	25,0	25,3	24,6	25,2	0,7
BIATSS contractuels catégorie B	6,4	7,8	6,3	8,6	2,4
BIATSS contractuels catégorie C	66,5	60,8	62,7	66,1	3,4
<i>Dont contractuels BIATSS en CDI</i>	19,2	13,5	14,1	17,4	3,3
Total général	810,4	815,0	829,5	818,9	-10,6

4) Effectifs et ETP par sexe

Catégorie	Effectifs au 31/12/2020			
	♂	♀	Total	% ♀
Enseignants-chercheurs	149	98	247	39,7%
Enseignants 2 nd degré	49	38	87	43,7%
Enseignants et chercheurs contractuels	73	63	136	46,3%
BIATSS titulaires catégorie A	32	49	81	60,5%
BIATSS titulaires catégorie B	20	60	80	75,0%
BIATSS titulaires catégorie C	21	90	111	81,1%
BIATSS contractuels catégorie A	12	16	28	57,1%
BIATSS contractuels catégorie B	3	6	9	66,7%
BIATSS contractuels catégorie C	23	48	71	67,6%
Total général	382	468	850	55,1%

Catégorie	ETP au 31/12/2020			
	♂	♀	Total	% ♀
Enseignants-chercheurs	149,0	98,0	247,0	39,7%
Enseignants 2 nd degré	49,0	37,7	86,7	43,5%
Enseignants et chercheurs contractuels	65,0	56,0	121,0	46,3%
BIATSS titulaires catégorie A	31,3	47,7	79,0	60,4%
BIATSS titulaires catégorie B	19,8	58,2	78,0	74,6%
BIATSS titulaires catégorie C	21,0	86,7	107,7	80,5%
BIATSS contractuels catégorie A	12,0	13,7	25,7	53,3%
BIATSS contractuels catégorie B	3,0	6,0	9,0	66,7%
BIATSS contractuels catégorie C	22,6	47,3	70,0	67,7%
Total général	372,7	451,3	824,1	54,8%

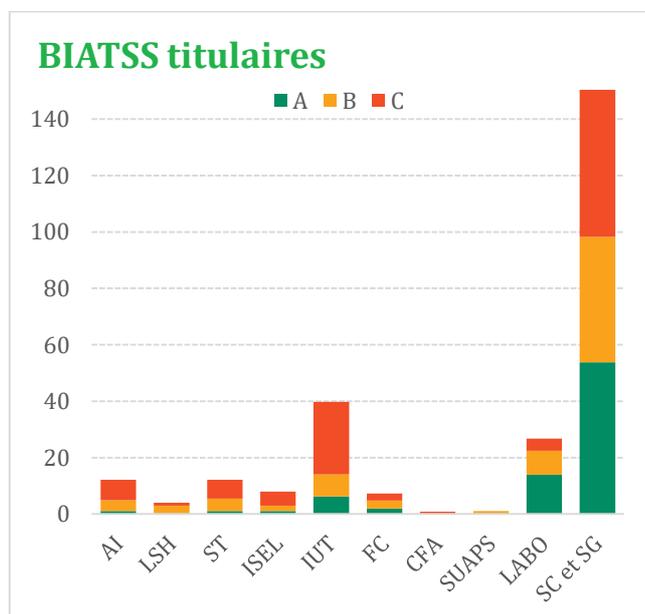
Focus sur les contractuels

Catégorie	Effectifs au 31/12/2020			
	♂	♀	Total	% ♀
ATER	11	14	25	56,0%
ATER mi-temps	9	7	16	43,8%
Doctorant	17	11	28	39,3%
Maître langue	1	0	1	0%
Prof cont. 2dg	19	16	35	45,7%
CDI	8	11	19	57,9%
CDD	46	73	119	61,3%
CAE et Apprentis	0	1	1	100%
Total général	111	133	244	54,5%

Catégorie	ETP au 31/12/2020			
	♂	♀	Total	% ♀
ATER	11,0	14,0	25,0	56,0%
ATER mi-temps	4,5	4,0	8,5	47,1%
Doctorant	17,0	11,0	28,0	39,3%
Maître langue	1,0	0,0	1,0	0%
Prof cont. 2dg	16,0	12,0	28,0	42,9%
CDI	8,0	10,7	18,7	57,3%
CDD	45,1	70,3	115,4	60,9%
CAE et Apprentis	0,0	1,0	1,0	100%
Total général	102,6	123,0	225,7	54,5%

5) ETP BIATSS par composante ou service

Composante / Service	Titulaires			TOTAL	
	A	B	C		
AI	1,0	3,9	7,2	12,1	
LSH		3,0	1,0	4,0	
ST	1,0	4,5	6,6	12,1	
ISEL	1,0	2,0	5,0	8,0	
IUT	6,3	7,8	25,7	39,8	
FC	2,0	2,8	2,5	7,3	
CFA			0,8	0,8	
SUAPS		1,0		1,0	
LABORATOIRES	13,9	8,5	4,3	26,7	
SERVICES CENTRAUX ET GÉNÉRAUX	CRI	15,5	4,0	19,5	
	CAPIGoSI	4,0		4,0	
	DAF	4,0	4,8	5,0	13,8
	DirAC	4,0	2,0	3,0	9,0
	DSVE	1,0	2,0	3,4	6,4
	DirEL	1,0	6,0	19,5	26,5
	DRH	3,8	6,6	1,0	11,4
	DAPI	1,0			1,0
	DirVED	3,0	1,0	1,0	5,0
	DPRS	2,0			2,0
	SCD	5,9	12,5	15,9	34,3
	Pres	1,0	2,0	0,8	3,8
	SCult	1,0			1,0
	SHAND			2,0	2,0
	SRI	1,8	1,6	1,0	4,4
SUIO	3,8	2,0	1,0	6,8	
SUMP	1,0		1,0	2,0	
TOTAL	79,0	78,0	107,7	264,7	



Composante / Service		Contractuels			TOTAL
		A	B	C	
AI				3,5	3,5
LSH			1,0	1,0	2,0
ST				1,0	1,0
ISEL		2,0		6,0	8,0
IUT		1,0		11,3	12,3
FC				2,0	2,0
CFA		1,0			1,0
SUAPS				0,5	0,5
LABORATOIRES		3,0		2,5	5,5
SERVICES CENTRAUX ET GÉNÉRAUX	CRI	3,0	1,0		4,0
	CAPIGoSI	1,0			1,0
	DAF		1,0	4,8	5,8
	DirAC	1,0	2,0	2,0	5,0
	DSVE		1,0		1,0
	DirEL	1,0		28,6	29,6
	DRH		1,0	2,5	3,5
	DAPI	1,0			1,0
	DirVED	2,8		2,0	4,8
	DPRS	1,0			1,0
	SCD	1,0	1,0	1,7	3,7
	Pres	4,7			4,7
	SCult	1,0			1,0
	SHAND			0,5	0,5
	SRI		1,0		1,0
	SUIO				0,0
SUMP	1,2				1,2
TOTAL	25,69	9	69,97	104,7	

Titulaires et contractuels confondus, l'IUT reste la composante qui regroupe la part la plus importante de BIATSS (14%), devant la DirEL (13%) et le SCD (11%).

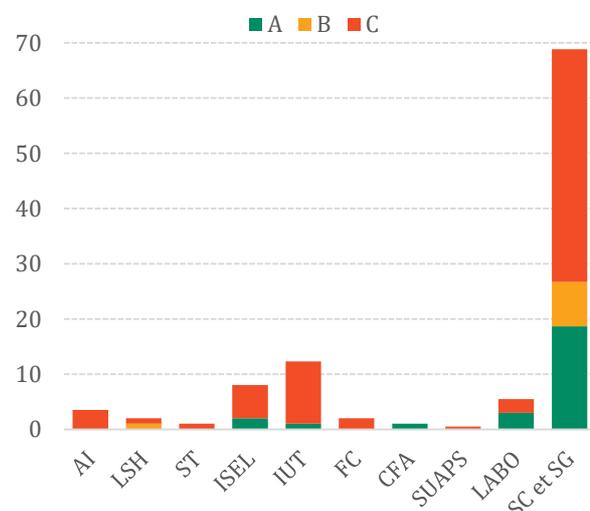
6) ETP des enseignants titulaires par composantes

	Total 2020	AI	LSH	ST	ISEL	IUT	SUAPS
Enseignants chercheurs	247,0	61,0	24,0	87,0	14,0	61,0	0,0
PR EX2	6,0			4,0		2,0	
PR EX1	15,0	3,0	2,0	6,0	1,0	3,0	
PR 1C	23,0	4,0	2,0	10,0	1,0	6,0	
PR 2C	21,0	4,0	3,0	9,0	2,0	3,0	
MCF EX	16,0	6,0		5,0	1,0	4,0	
MCF HC	54,0	14,0	7,0	19,0	4,0	10,0	
MCF CN	112,0	30,0	10,0	34,0	5,0	33,0	
Enseignants 2nd degré	86,7	10,7	4,0	6,0	5,0	58,0	3,0
PRAG CE	7,0	2,0			1,0	4,0	
PRAG HCL	9,7	0,7		1,0		8,0	
PRAG CLN	16,0	3,0		1,0	3,0	9,0	
PRCE EX BIAD CN	1,0		1,0				
PRCE CE	21,0	1,0	2,0	1,0	1,0	16,0	
PRCE H CL	9,0	2,0		1,0		6,0	
PRCE CL N	15,0	2,0		2,0		11,0	
EPS CE	1,0		0,65				0,35
EPS H CL	2,0						2,0
EPS CL N	1,0						1,0
PLP CE	1,0					1,0	
PLP HC	2,0					2,0	
PLP CN	1,0					1,0	
Total	333,7	71,7	27,65	93,0	19,0	119,0	3,35

7) ETP des enseignants contractuels par composante

	Total 2020	AI	LSH	ST	ISEL	IUT	Labo
Chercheurs CDD	30,5				4,0		26,5
Enseignants CDI /CDD	28,0	12,0	0,0	2,5	1,0	12,5	0,0
Doctorants	28,0	3,0	2,0	6,0		1,0	16,0
ATER	33,5	13,0	5,0	6,0	1,5	7,5	0,5
Maîtres Langue	1,0	1,0					
Total	121,0	29,0	7,0	14,5	6,5	21,0	43,0

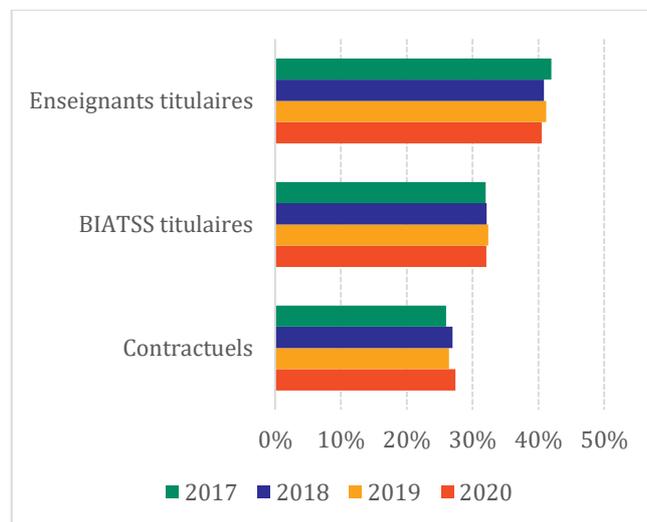
BIATSS contractuels



8) Part des contractuels

Catégorie	2017		2018		
	ETP	%	ETP	%	
Enseignants-chercheurs	252,0	30,5%	249,0	29,9%	40,9%
Enseignants 2nd degré	94,7	11,5%	91,7	11,0%	
BIATSS titulaires catégorie A	67,6	8,2%	71,2	8,5%	32,2%
BIATSS titulaires catégorie B	81,0	9,8%	82,9	9,9%	
BIATSS titulaires catégorie C	115,7	14,0%	114,0	13,7%	
Enseignants et chercheurs contractuels	119,3	14,4%	135,0	16,2%	27,0%
BIATSS contractuels catégorie A	25,2	3,1%	23,7	2,8%	
BIATSS contractuels catégorie B	6,5	0,8%	5,5	0,7%	
BIATSS contractuels catégorie C	63,5	7,7%	60,6	7,3%	
Total général	825,5	100%	833,6	100%	100%

Catégorie	2019		2020		
	ETP	%	ETP	%	
Enseignants-chercheurs	249,7	30,3%	247,0	30,0%	40,5%
Enseignants 2nd degré	90,0	10,9%	86,7	10,5%	
BIATSS titulaires catégorie A	72,7	8,8%	79,0	9,6%	32,1%
BIATSS titulaires catégorie B	80,6	9,8%	78,0	9,5%	
BIATSS titulaires catégorie C	114,0	13,8%	107,7	13,1%	
Enseignants et chercheurs contractuels	119,4	14,5%	121,0	14,7%	27,4%
BIATSS contractuels catégorie A	25,0	3,0%	25,7	3,1%	
BIATSS contractuels catégorie B	7,8	0,9%	9,0	1,1%	
BIATSS contractuels catégorie C	65,8	8,0%	70,0	8,5%	
Total général	825,0	100%	824,1	100%	100%



9) Les agents à temps partiel ou à temps incomplet

	0,1	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9	Total général	% ♀
2nd dg Titu				1			1	100%
BIATSS Titu A		1		1	5	2	9	78%
BIATSS Titu B		1			7	1	9	89%
BIATSS Titu C		2	1		8	3	14	100%
BIATSS CTR A	2				1		3	100%
BIATSS CTR C		1	1	1	2		5	80%
Total général	2	5	2	3	23	6	41	90%
% ♀	100%	80%	50%	100%	91%	100%	90%	

93% des agents à temps partiel sont des femmes.

L'ensemble des agents à temps partiel ou à temps incomplet représentent 4,8% de l'ensemble du personnel de l'université.

10) Organisation du temps de travail spécifique

Effectifs	Gardiens		Personnels d'entretien		BU	
	♂	♀	♂	♀	♂	♀
Travail de nuit	2	2				
Horaires variables	6	0			10	30
Horaires atypiques, dont week-end			3	29	3	17
Total	8	2	3	29	13	47

	CRI	DirEL	SCD	IUT
Nombre d'agents soumis à des astreintes	9	2 + 1 BU	7	6
Nombre d'interventions	2 périodes par an	300	nd	10
Nombre d'heures d'interventions	54h	150	nd	10h

Le CRI réalise une astreinte pendant la période de la chaîne d'inscription ainsi que pour la PACES.

À la DirEL et à la BU, 3 gardiens sont soumis à des astreintes 24h/24, 7j/7 y compris pendant les fermetures de l'université. Le nombre d'interventions est une estimation incluant, entre autre, un nombre important de déclenchements intempestifs d'alarmes et des dysfonctionnements du contrôle d'accès lors de sa mise en place.

Le SCD effectue une astreinte téléphonique de 19h à 22h du lundi au vendredi durant toute la période des horaires étendus de la BU (sept.-juin), il est donc difficile d'estimer précisément la durée réelle des interventions.

À l'IUT, 6 agents sont également soumis à une astreinte 24h/24, 7j/7 sur les 2 sites de Caucrauville et Frissard.

11) Télétravail

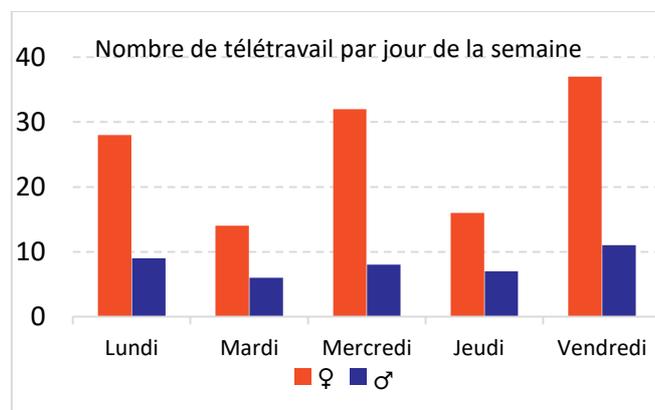
Une charte relative au télétravail a été mise en application au 1er septembre 2017 dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la vie au travail.

		♂	♀	Total
Titulaires	A	12	15	27
	B	3	22	25
	C	1	21	22
Contractuels	A	5	6	11
	B		4	4
	C		8	8
Total		21	76	97

En 2020-2021, le nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail a été multiplié par 2,8 et une large majorité sont des agents titulaires (76%).

	♂	♀	Total
Laboratoire	1	5	6
Composante	2	28	30
Services Centraux	9	29	38
Services Communs		8	8
Services Généraux	9	6	15
Total	21	76	97

La moitié des agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail sont affectés aux services centraux et généraux, et 78% sont des femmes.



Les journées de la semaine les plus télétravaillées sont le lundi, le mercredi et le vendredi.

Télétravail par semaine	1/2 journée	1 jour	1,5 jours	2 jours
Nombre d'agents	11	39	20	14

Télétravail par semaine	2,5 jours	3 jours	3,5 jours	Total
Nombre d'agents	4	8	1	97

52% des agents en télétravail le sont au maximum 1 jour par semaine.

12) Compte Épargne Temps

Le dispositif du compte épargne-temps (CET) fixé par le décret du 29 avril 2002 s'applique à l'ensemble des personnels, fonctionnaires et agents non titulaires ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques, ainsi qu'aux personnels de fonctions d'encadrement soumis à un décompte des jours de congés pris ou non pris, quelle que soit leur modalité d'exercice, dès lors qu'il ont accompli une année de service public de manière continue lors de la demande d'ouverture du compte.

	Effectifs	
	♂	♀
Nombre Total de CET ouverts	44	99
Nombre total d'agents ayant ouvert un CET durant l'année	11	22

Au 31/12/2020, sur les 143 CET ouverts, 69% appartiennent à des femmes et 33 ont été créés en 2020, soit 11 créations de plus qu'en 2019.

	Effectifs	
	♂	♀
Nombre d'agents ayant déposé des jours de CET dans l'année	34	72
Nombre de jours de CET utilisés dans l'année	0	26,4
Nombre de jours de congés non pris et non versés au CET	32,93	20,88

74% des agents possédant un CET ont déposé des jours en 2020.

En 2020, 53,81 jours de congés n'ont ni été pris ni versés au CET.

B. Les données démographiques

1) Âge moyen et âge médian

L'âge est calculé entre la date de naissance et le 31/12/2020.

On appelle âge moyen d'une population la moyenne des âges des individus et âge médian d'une population l'âge qui partage les individus qui la composent en deux groupes d'effectifs égaux.

Par exemple, le tableau ci-dessous indique que 50% de l'ensemble du personnel de l'université a plus de 48 ans.

♂		♀		Total	
Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
46,9	49	45,7	48	46,2	48

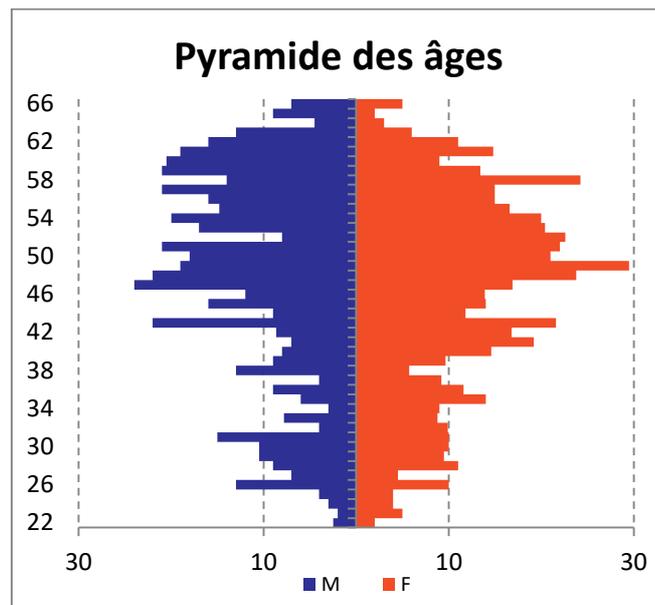
On constate que la moyenne d'âge évolue peu mais toujours en légère hausse (+0,3), l'âge médian global n'évolue pas par rapport à 2019..

		Enseignants					Total
		PU	MCF	PRAG	PRCE	CTR	
♂	Moyenne	56,0	50,3	50,7	52,6	32,9	46,9
	Médiane	58	49,5	51	50,5	30	48
♀	Moyenne	53,0	49,2	46,5	49,1	33,1	44,2
	Médiane	51	49,5	46,5	49	30	45
Total	Moyenne	55,2	49,8	48,9	51,0	33,0	45,8
	Médiane	57	49,5	51	50	30	47

Note : les professeurs bi-admissibles, les professeurs de lycées professionnels et d'EPS sont comptabilisés avec les PRCE.

		BIATSS				Total
		Cat. A	Cat. B	Cat. C	CTR	
♂	Moyenne	49,4	50,9	48,2	41,3	46,7
	Médiane	50	50,5	51	39,5	49
♀	Moyenne	48,8	47,9	49,6	41,0	46,8
	Médiane	49	49	50,5	42	49
Total	Moyenne	49,0	48,6	49,3	41,1	46,8
	Médiane	50	49	51	40,5	49

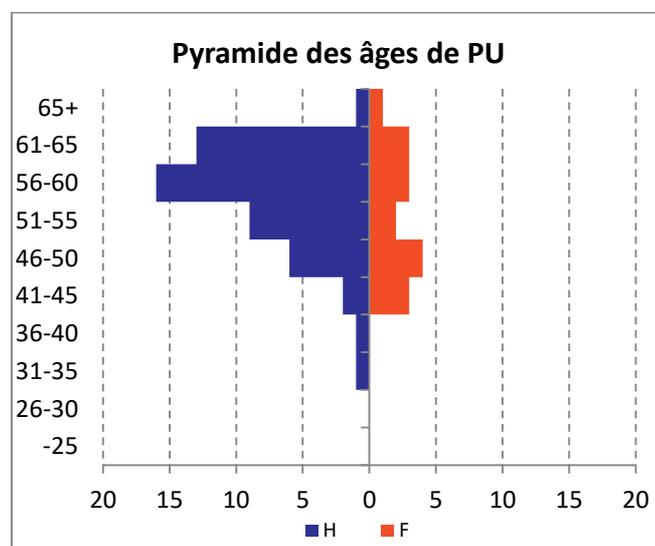
2) Pyramide des âges de l'ensemble du personnel



Au 31/12/2020, l'âge moyen des personnels de l'université est de 46,2 ans et l'âge médian est de 48 ans.

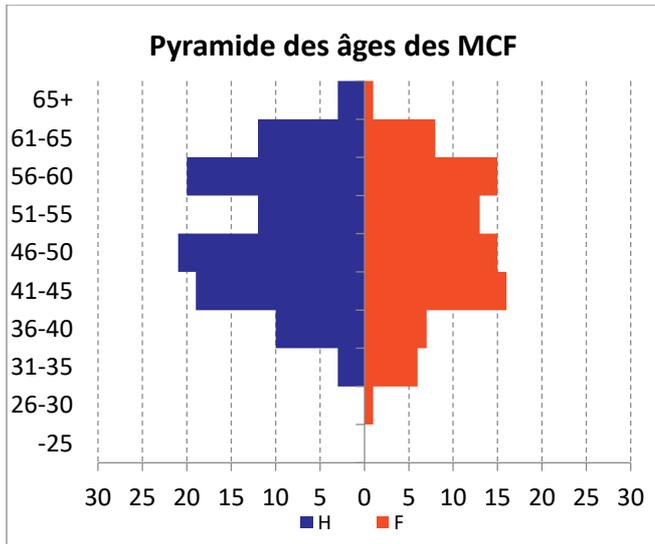
La forme de la pyramide des âges de l'ensemble du personnel évolue peu.

3) Pyramides des âges des enseignants titulaires

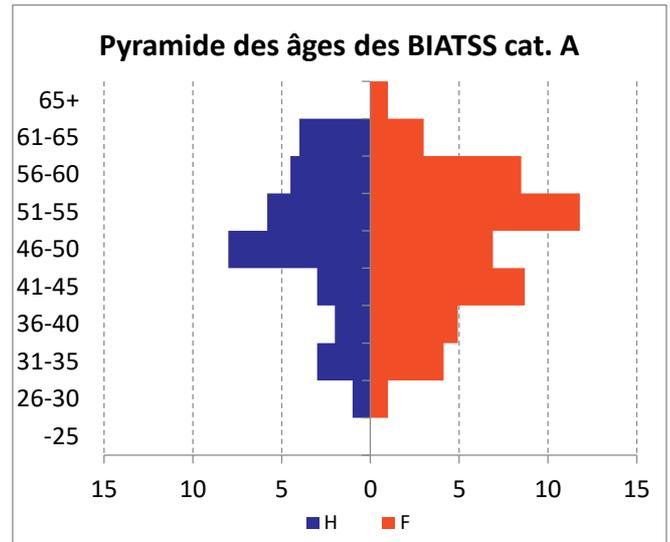


L'âge moyen des PU est de 55,2 ans et l'âge médian est de 57 ans (+1 an par rapport à 2019).

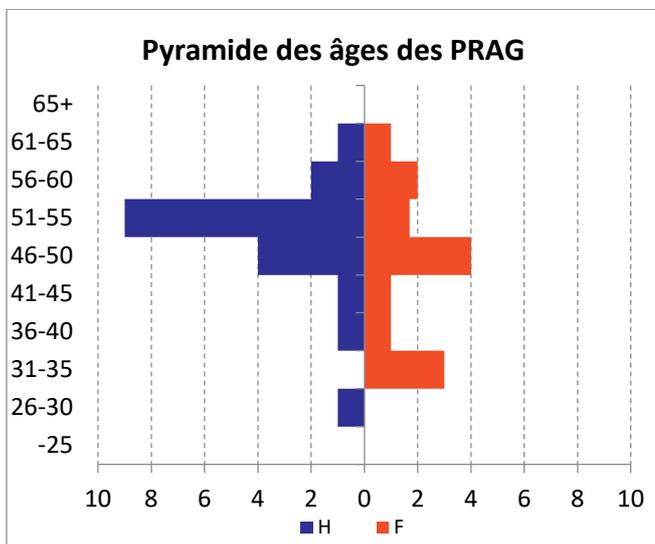
4) Pyramides des âges des BIATSS titulaires



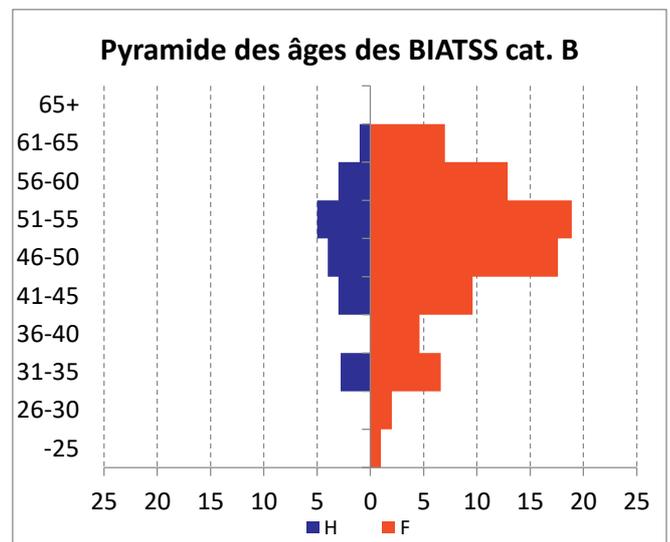
L'âge moyen des MCF est de 49,8 ans et l'âge médian est de 49,5 ans (+6 mois par rapport à 2019).



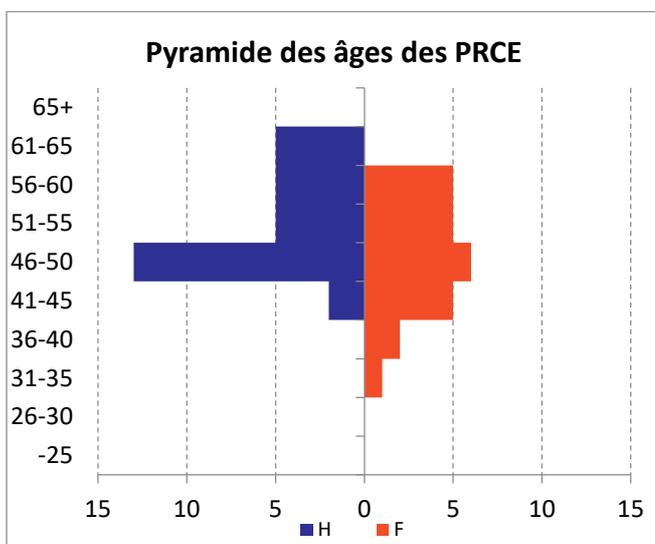
L'âge moyen des BIATSS catégorie A est de 49 ans et l'âge médian est de 50 ans.



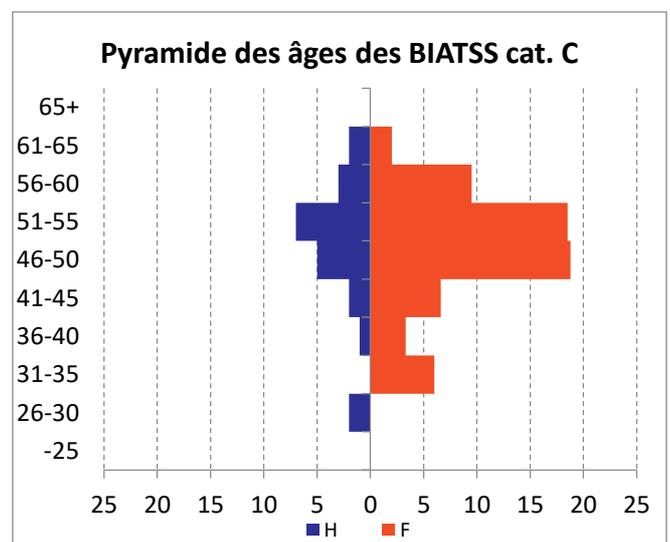
L'âge moyen des PRAG est de 48,9 ans et l'âge médian est de 51 ans.



L'âge moyen des BIATSS catégorie B est de 48,6 ans et l'âge médian est de 49 ans.

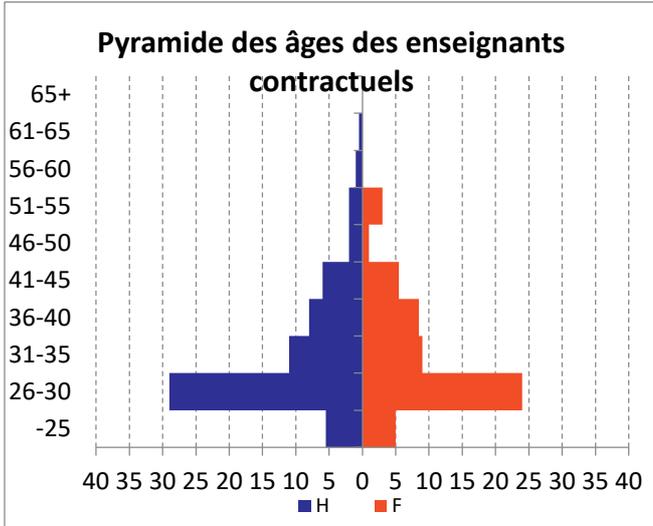


L'âge moyen des PRCE est de 51 ans et l'âge médian est de 50 ans.

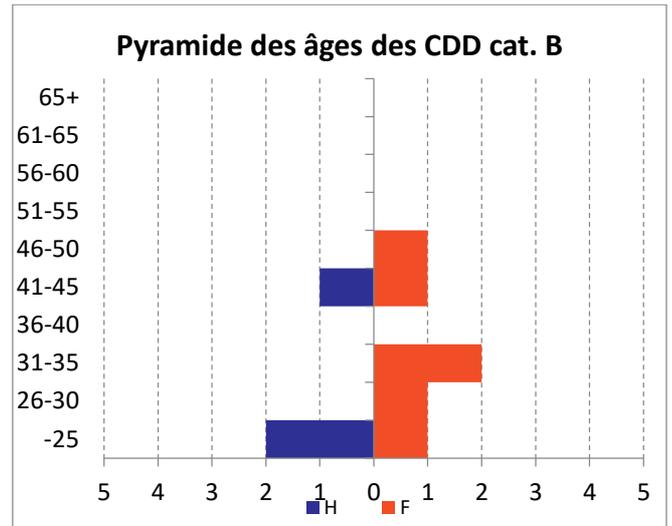


L'âge moyen des BIATSS catégorie C est de 49,3 ans et l'âge médian est de 51 ans.

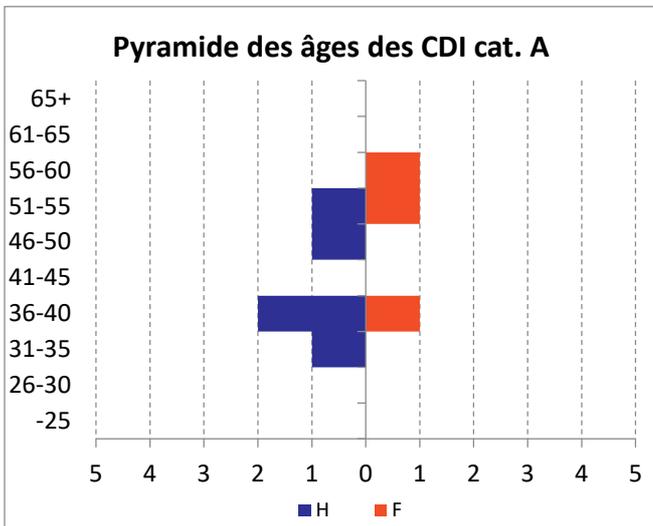
5) Pyramides des âges des contractuels



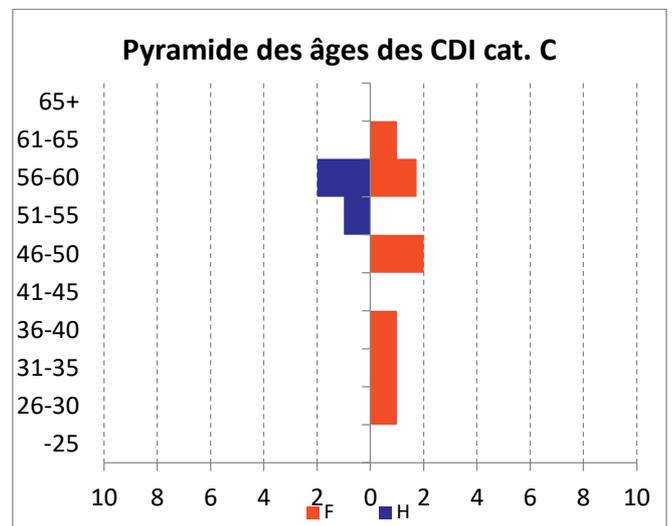
L'âge moyen des enseignants contractuels est de 33 ans et l'âge médian est de 30 ans.



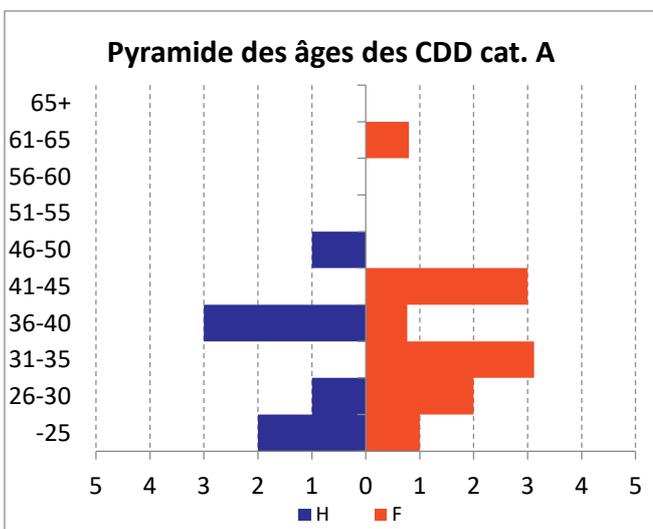
L'âge moyen des enseignants contractuels est de 33 ans et l'âge médian est de 31 ans.



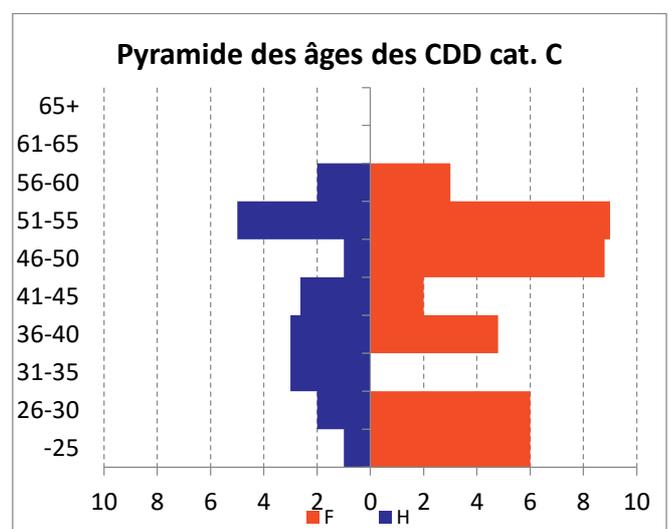
L'âge moyen des enseignants contractuels est de 44,5 ans et l'âge médian est de 44,5 ans.



L'âge moyen des enseignants contractuels est de 50 ans et l'âge médian est de 55 ans.



L'âge moyen des enseignants contractuels est de 36 ans et l'âge médian est de 35 ans.



L'âge moyen des enseignants contractuels est de 42 ans et l'âge médian est de 44 ans.

C. Les mouvements et les promotions

1) Répartition des agents recrutés en 2020

Voie d'accès	Type de contrat privé ou public	Corps	Cat.	Effectifs	
				♂	♀
Concours		PU	A	1	1
		MCF	A		3
Recrutement (mutation, BOE)		PU	A		1
		PRCE	A		2
Recrutement (mutation, BOE)		CONS	A		1
		ATRF (BOE)	C	1	
		ASI (BOE)	A	1	
		MAG (BOE)	C		1
Recrutement (détachement)		BIBAS	B		1
Liste d'aptitude		AAE	A		1
		SAENES	B		1
		TECH	B	1	
		ASI	A	1	
		IGE	A		1
Concours		ADJAENES	C		1
		TECH	B		1
		ASI	A		1
		IGE	A		1
Recrutement d'agents non titulaires	public	ATRF	A	15	14
		ATRF	B	4	
		AENES	B		1
		ATRF	C	4	4
		AENES	C		7
Recrutement d'agents non titulaires	public	MAÎTRE DE LANGUE	A	1	0
		CONT	A	18	15
		ATER	A	21	21
Total				68	79

2) Affectations en provenance d'un autre ministère

Affectations en provenance d'une autre administration	Effectifs	
	♂	♀
Détachement	0	1
Mises à disposition	1	1
ATER fonctionnaires	3	3
Contractuels doctorants fonctionnaires	0	1

3) Départs définitifs de personnes titulaires

Enseignant		Cat.	Effectifs		Âge moyen de départ à la retraite	
			♂	♀	♂	♀
					65a 10m 12j	62a 10m 17j
Enseignant	Retraite	A	4	3		
	Départ volontaire Mutation	A	4	1		
BIATSS	Retraite	B		2		64a 1m 21j
		C		2		61a 7m 27j
	Départ volontaire Mutation	A		1		
		C		2		

L'université a compté 11 départs à la retraite en 2020 dont 63% d'enseignants et 63% de femmes.

4) Départs définitifs de personnes non titulaires

Enseignant		Cat.	Effectifs	
			♂	♀
Enseignant	Fin de contrat		13	13
	Démission et abandon de poste		2	1
BIATSS	Retraite	C	1	1
	Démission et abandon de poste	A	5	
		C		3
	Licenciement fin de période d'essai	A	2	
		B	2	
	Concours	A		3
		B		1
		C		1
Fin de contrat	A	11	7	
	B	1		
	C	1	4	
Total			38	34

Note : les démissions et les fins de contrat incluent notamment celles pour signature d'un autre contrat (ex. : doctorants devenant ATER ou chercheurs contractuels), les renouvellements de contrat enseignants ne sont plus inclus dans les fins de contrat.

5) Départs temporaires de personnes titulaires

	Cat.	Effectifs	
		♂	♀
Détachement	A	2	0
Affectation dans une autre administration	A	0	1
Disponibilité pour convenances personnelles	C	0	2
Disponibilité pour suivre son conjoint	B	1	0

Note : une partie des départs temporaires indiqués ici a pu débuter avant 2020, cet indicateur a pour objectif de présenter le nombre total d'agents en position de départ temporaire au cours de l'année 2020.

6) Taux de rotation

Définition : somme du nombre d'arrivées et du nombre de départs d'agents au cours de l'année, divisé par 2, rapporté à l'effectif moyen de l'année.

Les entrées « nettes », c'est-à-dire sans prendre en compte les personnels déjà présents en 2019 et qui ont changé de corps ou de statut, sont au nombre de 106 (17 titulaires et 89 contractuels), les sorties sont au nombre de 93 (26 titulaires et 67 contractuels).

	Effectif au 31/12/2020	Entrées	Sorties	Taux de rotation
Ens.-Chercheurs	247	5	9	2,8%
Ens. du 2nd degré	87	2	5	4,0%
Ens. et chercheurs CTR	136	57	45	37,5%
BIATSS titu.	272	10	12	4,0%
BIATSS CTR	108	32	22	25,0%
Total ULHN	850	106	93	11,7%

Taux de rotation global : 11,7 %

7) Candidats aux concours et examens professionnels

Voie d'accès	Cat.	Corps	Genre	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	
Concours de droit commun	A	PU	Homme	21	N.C	3	1	
			Femme	9		3	2	
		MCF	Homme	186		12	0	
			Femme	153		9	3	
		IGE INTERNE	Femme	1		1	1	1
		IGE EXTERNE	Femme	1		1	0	0
	ASI INTERNE	Femme	1	1	1	1		
	B	SAENES EXTERNE	Femme	1	1	1	0	
		SAENES INTERNE	Femme	2	2	2	2	
		TECH INTERNE	Femme	1	1	1	1	
	C	ADJAENES EXTERNE	Homme	1	1	1	0	
		ADJAENES INTERNE	Femme	10	10	10	1	

8) Agents promouvables par grade

En effectif GRADE	Promouvables		Promus		% promus	
	♂	♀	♂	♀	♂	♀
MCF HC	35	31	5	3	14%	10%
MCF HC échelon EX	11	4	3	4	27%	100%
PR 1C	18	8	3	1	17%	13%
PR EX1	16	3	3	1	19%	33%
PR EX2	10	2	2	0	20%	0%
PRAG HC par tableau d'avancement	0	1	0	1	-	100%
PLP EX par tableau d'avancement	1	0	1	0	100%	-
PRCE EX par tableau d'avancement	2	3	1	2	50%	67%
PRAG EX par tableau d'avancement	4	1	0	1	0%	100%
PRCE Echelon spécial du grade EX	4	4	1	0	25%	0%
Total général	97	57	19	13	20%	23%

GRADE	En effectif	Promouvables	Promus		% promus
			♂	♀	
ATRF P2		1	0	1	100%
ATRF P1		16	0	0	0%
TECH CE		7	0	0	0%
IGE HC		10	0	1	10%
IGR 1		6	0	0	0%
INFENES HC		1	0	0	0%
ADJAENES P2C		5	0	3	60%
AJAENES P1C		24	0	3	13%
SAENES CS		11	0	1	9%
SAENES CE		11	0	0	0%
APAE		2	0	0	0%
MAG P2C		1	1	0	100%
MAG P1C		9	0	1	11%
BIBAS CE		3	0	0	0%
BIB HC		1	0	0	0%
Total général		107	1	9	9%

9) Promotion de corps : concours interne, examen professionnel, liste d'aptitude

		2016	2017	2018	2019	2020
Changement de corps	A	-	5	1	2	6
	B	2	6	1	3	2
	C	10		2	2	0
Total		12	11	4	7	8

Promotion de corps	2018		2019		2020	
	♂	♀	♂	♀	♂	♀
Concours interne	-	0	0	1	0	0
Liste d'aptitude	2	2	2	4	2	3
Total promotions	2	2	2	5	2	3

10) Place de l'Emploi Public

	2016	2017	2018	2019	2020
Postes publiés sur la PEP	2	0	1	2	2
Total de postes publiés par la structure	20	47	60	65	67
%	10,0%	0,0%	1,7%	3,1%	3,0%

	2016	2017	2018	2019	2020
Recrutements consécutifs à une publication sur la PEP	0	0	0	2	1

D. Les effectifs titulaires

1) Les enseignants chercheurs titulaires

Section CNU		Au 31/12/2018			Au 31/12/2019			Au 31/12/2020		
		PR	MCF	Total	PR	MCF	Total	PR	MCF	Total
1	Droit privé et sciences criminelles	2	13	15	2	13	15	2	13	15
2	Droit public	3	6	9	3	5	8	2	5	7
4	Science politique	-	1	1	-	1	1	-	1	1
5	Sciences économiques	3	8	11	3	9	12	3	10	13
6	Sciences de gestion et du management	2	15	17	2	16	18	2	16	18
7	Sciences du langage	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Langue et littérature françaises	2	2	4	2	2	4	2	2	4
10	Littératures comparées	-	1	1	-	1	1	-	1	1
11	Études anglophones	2	11	13	2	10	12	3	10	13
12	Études germaniques et scandinaves	-	1	1	-	1	1	-	1	1
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	-	4	4	-	4	4	-	4	4
15	Langues, littératures et cultures africaines, asiatiques et d'autres aires linguistiques	-	4	4	-	3	3	-	3	3
16	Psychologie et ergonomie	-	2	2	-	2	2	-	2	2
19	Sociologie, démographie	1	7	8	2	5	7	2	6	8
21	Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux	-	2	2	-	2	2	-	2	2
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes ; histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	1	1	2	1	2	3	-	2	2
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	3	3	6	3	3	6	3	3	6
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	-	2	2	-	2	2	-	3	3
25	Mathématiques	1	-	1	1	-	1	-	-	-
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	5	13	18	5	13	18	5	14	19
27	Informatique	7	21	28	8	21	29	8	21	29
28	Milieux denses et matériaux	1	2	3	1	2	3	1	2	3
30	Milieux dilués et optique	2	-	2	2	-	2	1	-	1
31	Chimie théorique, physique, analytique	1	3	4	1	3	4	2	2	4
32	Chimie organique, minérale, industrielle	2	5	7	2	6	8	2	6	8
33	Chimie des matériaux	-	1	1	-	1	1	-	1	1
36	Terre solide: géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère	-	2	2	-	2	2	-	2	2
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	7	13	20	7	13	20	6	13	19

61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	2	10	12	2	9	11	2	9	11
62	Énergétique, génie des procédés	-	1	1	-	1	1	-	1	1
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	10	14	24	10	14	24	11	13	24
64	Biochimie et biologie moléculaire	1	1	2	1	1	2	1	1	2
67	Biologie des populations et écologie	1	3	4	1	3	4	1	3	4
68	Biologie des organismes	3	7	10	5	6	11	5	6	11
70	Sciences de l'éducation	-	1	1	-	1	1	-	-	-
71	Sciences de l'information et de la communication	1	6	7	1	6	7	1	4	5
TOTAL		63	186	249	67	183	250	65	182	247

2) Les enseignants du second degré titulaires

Discipline	31/12/2018				31/12/2019				31/12/2020			
	P.L.P.	PRCE	PRAG	TOTAL	P.L.P.	PRCE	PRAG	TOTAL	P.L.P.	PRCE	PRAG	TOTAL
Allemand	-	1	1	2	-	1	1	2	-	1	1	2
Anglais	1	9	7	17	1	9	8	18	1	8	8	17
Arabe	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	1	1
Arts plastiques	-	1	1	2	-	1	-	1	-	1	-	1
Comptabilité et bureautique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Documentation	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1
Économie et gestion	1	11	3	15	1	10	3	14	1	10	1	12
Économie : informatique et gestion	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1
Éducation phys. et sportive	-	3	-	3	-	4	-	4	4	-	-	4
Électronique	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1
Espagnol	-	4	-	4	-	3	1	4	-	3	1	4
Génie civil	-	1	8	9	-	1	8	9	-	1	8	9
Génie mécanique - Mécanique	-	4	3	7	-	3	3	6	-	3	3	6
Histoire - Géographie	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1
Italien	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1
Lettres classiques - Grammaire	-	1	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-
Lettres espagnol	1	-	-	1	1	-	-	1	1	-	-	1
Lettres modernes	-	3	4	7	-	4	4	8	-	4	3	7
Mathématiques	-	2	3	5	-	2	3	5	-	2	3	5
Physique - Chimie	-	4	1	5	-	3	2	5	-	3	2	5
Sc. éco. et sociales	-	2	2	4	-	2	2	4	-	4	1	5
Sciences phys. - Phys. Appliquée	-	1	1	2	-	-	1	1	-	-	1	1
Sciences de la vie et de la terre	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1	-	1
Vente	1	-	-	1	1	-	-	1	1	-	-	1
TOTAL	4	53	35	92	4	50	36	90	8	46	33	87

3) Les BIATSS titulaires

	Catégorie	Corps	31/12/2020
Filière Administrative	A	Attaché d'administration de l'État	16
		Infirmier	2
	Sous-total		18
	B	Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	34,9
		Sous-total	
	C	Adjoint de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	50,5
		Sous-total	
TOTAL		103,4	

Filière ITRF	A	Ingénieur de Recherche et de Formation	8
		Ingénieur d'Etudes de Recherche et de Formation	28,8
		Assistant Ingénieur de Recherche et de Formation	18,3
	Sous-total		55,1
	B	Technicien de Recherche et de Formation	31,6
		Sous-total	
	C	Adjoint Technique de Recherche et de Formation	40,3
		Adjoint technique des établissements d'enseignement	2
	Sous-total		42,3
	TOTAL		129

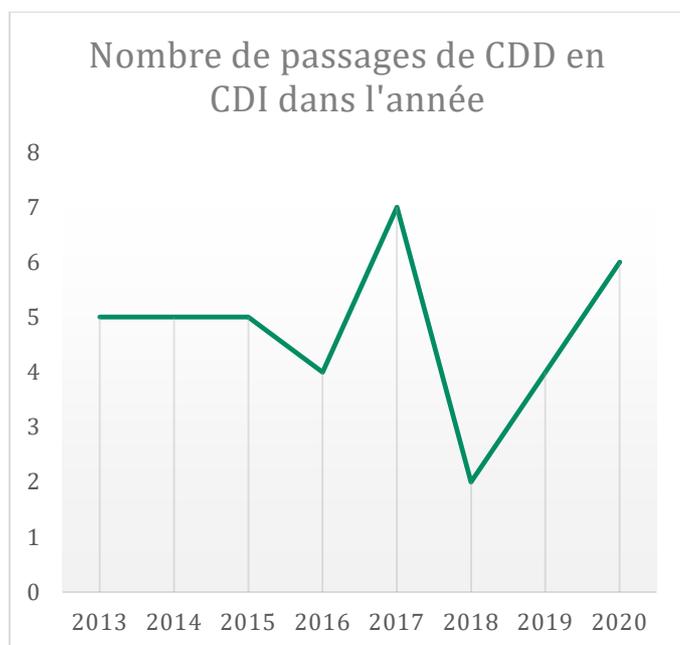
Filière Bibliothèque	A	Conservateur Général	1
		Conservateur	3
		Bibliothécaire	1,9
	Sous-total		5,9
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	11,5
		Sous-total	
	C	Magasinier	14,9
Sous-total		14,9	
TOTAL		32,3	

E. Les effectifs contractuels

1) Agents non titulaires, par type de besoins et type de contrats

		Effectifs		ETP Temps plein		ETP Temps incomplet									
						80%		≈ 75%		≈ 65%		50%		< 50%	
		♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀
BIATSS	CDI	6	7	6	6				0,74						
	CDD Permanent	30	50	29	45		3,6			0,63			0,5	0,5	
	CDD Non Permanent	2	12	2	6		0,8				0,65		2		0,24
	CAE		1		1										
Enseignants	ATER	20	21	11	15							4,5	3		
	Doctorant	17	11	17	11										
	Prof cont. 2dg	19	16	13	8							3	4		
	Maître langue	1		1											
	Chercheurs CDD	16	15	15	15							0,5			
TOTAL		111	133	94	107	-	4,4	-	0,74	0,63	-	8	9,5	-	0,24

2) Passages de CDD en CDI dans l'année



3) Titularisations par genre et catégorie statutaire

	♂	♀
Enseignants-Chercheurs	4	1
Enseignants 2 nd degré	1	1
BIATSS titulaires catégorie A	1	0
BIATSS titulaires catégorie B	0	1
BIATSS titulaires catégorie C	1	2

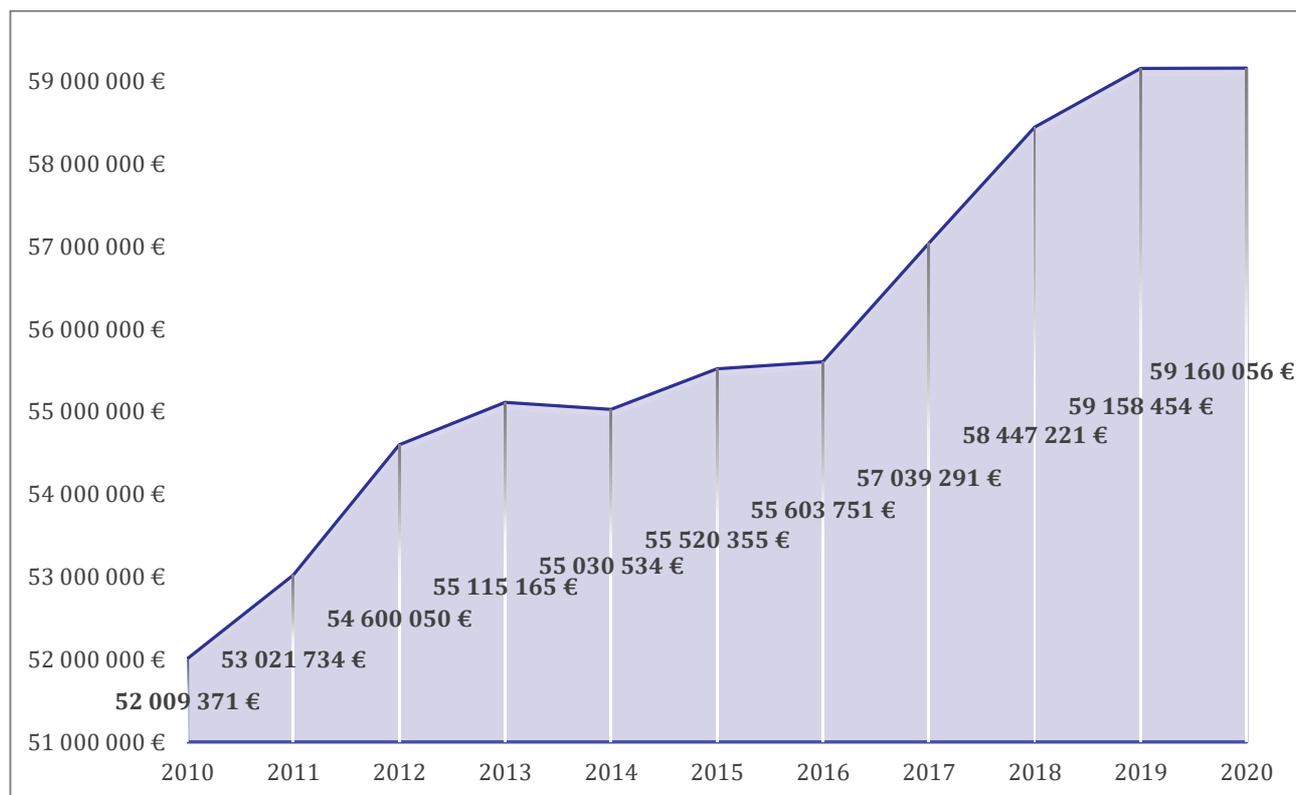
4) Part de femmes dans les jurys

	Enseignants
Nombre total de membres de jurys de concours ou examens professionnels	60
Nombre de femmes membres de jurys de concours ou examens professionnels	26
Part des femmes dans la composition des jurys de concours ou examens professionnels	43%
Nombre total de jurys de concours ou examen professionnels	6
Nombre de présidentes de jurys de concours ou examen professionnels	0
Part de présidentes de jurys de concours ou examens professionnels	0%

Chapitre II. Les rémunérations et charges accessoires

A. La masse salariale

1) Dépenses en masse salariale depuis 2010



La masse salariale s'entend hors dépenses d'action sociale, honoraires et soins médicaux suite aux accidents du travail, intermittents du spectacle, régularisations de cotisations (RAFP).

La masse salariale n'a quasiment pas évolué entre 2019 et 2020. Les augmentations constatées sur les BIATSS et ENSEIGNANTS (campagnes d'emplois, GVT + et PPCR) ont été partiellement couvertes par les départs en retraite et mutation ou financées par le ministère (PPCR). D'autre part, les charges salariales relatives aux contractuels chercheurs et aux contrats étudiants ont fortement diminuées cela s'expliquant notamment par la crise sanitaire. Le transfert de la gestion des contrats doctoraux vers la COMUE se poursuit. Enfin, la diminution des heures complémentaires constatée en 2020 (-324 000 € chargés) est à nuancer par le double paiement des vacances d'enseignement qui s'est produit en 2019.

2) Masse salariale par type d'éléments

Élément	2017	2018	2019	2020	Différences 2020/2019
Traitement brut	25 995 679 €	26 873 164 €	27 355 585 €	27 641 324 €	285 739 €
Rémunérations des doctorants	1 278 543 €	1 053 845 €	835 917 €	682 652 €	- 153 266 €
Indemnité de résidence	257 921 €	267 673 €	272 691 €	275 191 €	2 500 €
Supplément familial	267 071 €	277 484 €	257 938 €	249 284 €	- 8 655 €
Sous-total rémunérations principales	27 799 214 €	28 472 166 €	28 722 132 €	28 848 450 €	126 319 €
Primes BIATSS	1 309 665 €	1 358 998 €	1 444 834 €	1 441 409 €	- 3 425 €
Primes enseignant	1 299 073 €	1 329 657 €	1 339 237 €	1 326 758 €	- 12 479 €
Primes et indemnités diverses	39 003 €	270 617 €	236 265 €	210 234 €	- 26 031 €
Vacations	220 220 €	226 595 €	265 545 €	216 579 €	- 48 965 €
Cours/heures complémentaires fiscalisés	2 813 726 €	2 801 138 €	2 087 427 €	1 167 248 €	- 920 179 €
Cours/heures complémentaires défiscalisés	- €	- €	900 015 €	1 544 971 €	644 956 €
Sous-total Cours comp' et Vacations	3 033 946 €	3 027 732 €	3 252 987 €	2 928 798 €	- 324 189 €
Sous-total Primes et indemnités	2 647 741 €	2 959 272 €	3 020 335 €	2 978 401 €	- 41 935 €
Total rémunérations d'activité	33 480 901 €	34 459 170 €	34 995 454 €	34 755 649 €	- 239 805 €
Total charges patronales	23 511 505 €	23 947 997 €	24 132 952 €	24 328 823 €	195 871 €
Total Prestations sociales	46 885 €	40 054 €	30 047 €	75 583 €	45 536 €
TOTAL GENERAL	57 039 291 €	58 447 221 €	59 158 454 €	59 160 056 €	1 602 €

3) Masse salariale moyenne annuelle chargée des titulaires

Catégories \ MS moyenne en euros	2017	2018	2019	2020
Enseignants-Chercheurs	99 425 €	100 554 €	102 251 €	103 315 €
Enseignants 2 nd degré	90 730 €	91 973 €	92 477 €	93 659 €
BIATSS titulaires catégorie A	75 336 €	74 558 €	72 034 €	73 284 €
BIATSS titulaires catégorie B	54 256 €	53 945 €	52 768 €	52 914 €
BIATSS titulaires catégorie C	41 585 €	41 842 €	41 237 €	42 002 €

La masse salariale moyenne annuelle augmente légèrement par rapport à 2019.

4) Rémunérations nettes mensuelles moyennes par statut et catégorie

La moyenne est calculée sur les agents présents sur l'année civile complète et à temps plein. Les heures complémentaires, les vacances et toutes les primes sont prises en compte dans le calcul.

- Les contractuels BIATSS hors recherche

Catégories	Revenu mensuel net moyen		
	♂	♀	Total
A	1 711 €	2 108 €	1 942 €
B	1 331 €	1 354 €	1 345 €
C	1 321 €	1 316 €	1 317 €

- Les titulaires

Grades ou catégories	♂	♀	Total
PU CE	5 303 €	5 140 €	5 274 €
PU 1C	4 683 €	4 854 €	4 712 €
PU 2C	4 072 €	4 088 €	4 077 €
MCF HC	3 991 €	3 731 €	3 895 €
MCF CN	3 379 €	3 206 €	3 292 €
PRAG CE	4 397 €	4 331 €	4 370 €
PRAG HC	4 126 €	3 672 €	3 961 €
PRAG CN	3 285 €	3 418 €	3 359 €
Bi admissible	3 053 €	3 338 €	3 196 €
PRCE CE	3 915 €	3 536 €	3 743 €
PRCE HC	3 574 €	3 367 €	3 470 €
PRCE CN	3 086 €	2 814 €	2 926 €
PLP CE	3 028 €		3 028 €
PLP HC	3 977 €	3 754 €	3 903 €
PLP CN	3 624 €		3 624 €
Prof EPS CE	3 517 €		3 517 €
Prof EPS HC	3 130 €		3 130 €
Prof EPS CN	3 424 €	2 776 €	3 100 €
BIATSS A	2 788 €	2 886 €	2 848 €
BIATSS B	2 273 €	2 035 €	2 100 €
BIATSS C	1 672 €	1 610 €	1 623 €

- Les enseignants contractuels

Catégories	Revenu mensuel net moyen		
	♂	♀	Total
ATER 100%	1 748 €	1 731 €	1 740 €
ATER 50%	1 269 €	1 279 €	1 273 €
Contractuel enseignant	1 985 €	2 129 €	2 055 €
Doctorant	1 542 €	1 503 €	1 527 €
Maître de langue	2 023 €		2 023 €
Chercheur CDD	1 835 €	1 828 €	1 832 €

- Calcul des déciles

Si on ordonne une série de valeurs, les déciles sont les valeurs qui partagent cette série en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires :

- le 1^{er} décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10% des salaires
- le 9^{ème} décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Le 1^{er} décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salaires, le 9^{ème} décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires.

	♂	♀	Total
1er décile	1 353 €	1 292 €	1 302 €
2ème décile	1 584 €	1 423 €	1 495 €
3ème décile	1 762 €	1 587 €	1 644 €
4ème décile	2 200 €	1 706 €	1 797 €
5ème décile	2 673 €	2 145 €	2 149 €
6ème décile	3 351 €	2 672 €	2 669 €
7ème décile	3 659 €	2 777 €	3 291 €
8ème décile	4 028 €	3 295 €	3 656 €
9ème décile	4 616 €	4 188 €	4 187 €

- Les contractuels BIATSS recherche

Catégorie	Revenu mensuel net moyen		
	♂	♀	Total
A	2 409 €	1 824 €	2 263 €
B	pas de contractuels BIATSS cat. B		
C	pas de contractuels BIATSS cat. C		

5) Part des primes et indemnités

Primes et indemnités* en pourcentage du traitement brut

	% du brut ♂	% du brut ♀	% du brut
Enseignant-Chercheur	15,5%	14,4%	15,1%
Enseignant 2 nd degré	23,6%	22,3%	23,0%
BIATSS titu cat A	28,1%	28,0%	28,0%
BIATSS titu cat B	25,7%	25,3%	25,4%
BIATSS titu cat C	19,7%	20,8%	20,6%
Ens. et chercheur contractuel	6,4%	7,6%	6,9%
BIATSS cont cat A	9,2%	7,0%	8,0%
BIATSS cont cat B	2,1%	6,6%	4,6%
BIATSS cont cat C	6,0%	5,9%	5,9%

* les primes et indemnités représentent tous les éléments versés aux agents autres que le traitement brut (indemnités de résidence, supplément familial, remboursement de transport, primes, heures de vacations...)

La GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (IPC) sur une même période. Si le TIB perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte du pouvoir d'achat constaté est versé à chaque agent concerné.

En 2020, 28 personnels ont bénéficié de cette mesure pour un montant total de 13 727 €.

	♂	♀	Total
Enseignant-Chercheur	12	4	16
Enseignant 2 nd degré	1		1
Ens. et chercheur contractuel	1	1	2
BIATSS titu cat C		4	4
BIATSS cont cat A	1	1	2
BIATSS cont cat C	1	2	3
Total général	16	12	28

	♂	♀	Total
Enseignant-Chercheur	8 380 €	2 658 €	11 039 €
Enseignant 2 nd degré	273 €		273 €
Ens. et chercheur contractuel	478 €	62 €	540 €
BIATSS titu cat C		101 €	101 €
BIATSS cont cat A	1 192 €	92 €	1 284 €
BIATSS cont cat C	125 €	366 €	491 €
Total général	10 448 €	3 280 €	13 727 €

B. Les déterminants de la masse salariale

1) La consommation mensuelle en point d'indice (INM)

Mois	2017	2018	2019	2020	Δ 2020/2019
Janvier	450 412	466 206	478 582	483 630	5 048
Février	450 093	470 922	479 226	484 406	5 180
Mars	453 835	473 974	481 433	486 856	5 423
Avril	453 879	470 616	480 537	483 446	2 909
Mai	455 436	469 025	482 785	485 912	3 126
Juin	456 384	471 504	483 772	487 775	4 003
Juillet	443 838	471 182	481 884	488 848	6 964
Août	441 262	471 539	481 670	487 626	5 956
Septembre	453 314	468 014	475 443	478 136	2 694
Octobre	461 666	473 335	480 084	488 148	8 064
Novembre	464 224	478 890	484 337	489 483	5 146
Décembre	466 399	476 645	485 191	488 752	3 561
TOTAL	5 450 742	5 661 851	5 774 944	5 833 019	58 074

La consommation annuelle a augmenté de 58 000 points d'indice en 2020, soit +1% (+2% en 2019).

2) La consommation d'INM par statut

Mois	Titulaires			
	2017	2018	2019	2020
Janvier	390 431	403 155	403 628	409 499
Février	390 158	403 737	403 323	409 584
Mars	391 661	404 601	403 953	410 229
Avril	392 009	401 644	402 353	409 695
Mai	392 327	400 639	402 667	411 051
Juin	393 051	401 647	402 515	411 757
Juillet	393 631	402 159	402 968	413 420
Août	394 370	402 648	403 246	413 743
Septembre	399 177	402 271	404 580	408 539
Octobre	400 930	400 025	404 499	408 195
Novembre	401 051	401 566	406 954	407 992
Décembre	402 728	402 053	408 144	408 583
TOTAL	4 741 523	4 826 145	4 848 829	4 922 285

Mois	Contractuels			
	2017	2018	2019	2020
Janvier	59 981	63 051	74 954	74 131
Février	59 935	67 185	75 904	74 822
Mars	62 174	69 373	77 480	76 627
Avril	61 870	68 971	78 184	73 751
Mai	63 109	68 385	80 118	74 861
Juin	63 333	69 857	81 257	76 018
Juillet	50 207	69 023	78 916	75 428
Août	46 892	68 891	78 424	73 883
Septembre	54 136	65 743	70 863	69 598
Octobre	60 736	73 310	75 585	79 953
Novembre	63 173	77 325	77 383	81 492
Décembre	63 671	74 592	77 047	80 170
TOTAL	655 703	709 218	835 706	910 734

3) La consommation d'INM par catégorie

Catégorie \ mois	janv-17	déc-17	janv-18	déc-18	janv-19	déc-19	janv-20	déc-20
Enseignants-Chercheurs	208 387	214 332	214 564	213 975	214 218	219 079	214 218	219 079
Enseignants 2 nd degré	70 249	70 041	70 300	68 611	69 156	69 141	69 156	69 141
Sous-total enseignants titu	278 635	284 373	284 864	282 586	283 374	288 220	283 374	288 220
Ens. et chercheurs CTR	30 197	32 051	31 712	43 172	43 713	42 263	43 713	42 263
Sous-total enseignants	308 833	316 424	316 576	325 758	327 087	330 483	327 087	330 483
BIATSS titulaires cat. A	38 539	39 144	39 199	40 895	41 830	43 009	41 830	43 009
BIATSS titulaires cat. B	35 242	37 119	36 572	37 026	37 303	35 701	37 303	35 701
BIATSS titulaires cat. C	38 015	42 092	42 520	41 546	41 121	41 215	41 121	41 215
Sous-total BIATSS titulaires	111 795	118 355	118 291	119 467	120 254	119 924	120 254	119 924
BIATSS contractuels cat. A	10 606	10 170	10 553	10 078	9 899	10 349	9 899	10 349
BIATSS contractuels cat. B	1 497	2 574	2 235	1 913	1 913	2 743	1 913	2 743
BIATSS contractuels cat. C	17 681	18 877	18 552	19 430	19 430	21 693	19 430	21 693
Sous-total BIATSS CTR	29 784	31 620	31 339	31 420	31 241	34 785	31 241	34 785
Sous-total BIATSS	141 579	149 975	149 630	150 886	151 495	154 709	151 495	154 709
TOTAL	450 412	466 399	466 206	476 645	478 582	485 191	478 582	485 191

C. Les primes et rémunérations accessoires

1) Les primes des enseignants

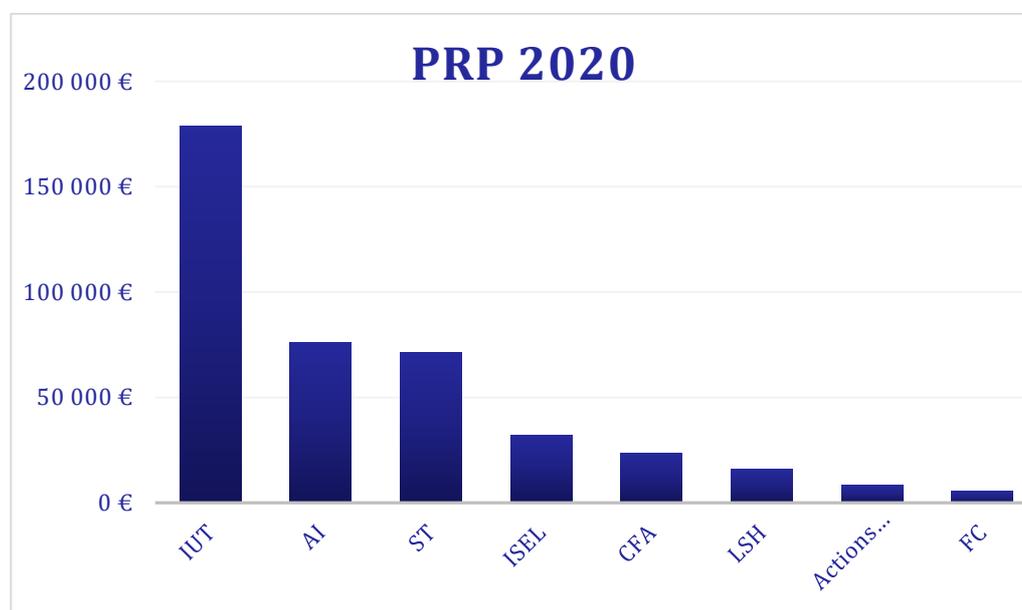
- *Montants par type de primes*

Type de prime	2017	2018	2019	2020
PEDR et prime excellence scientifique	224 071 €	238 058 €	240 496 €	248 826 €
PES PRES	461 573 €	461 230 €	462 666 €	463 546 €
PCA	125 052 €	137 302 €	144 370 €	150 135 €
PRP	400 383 €	416 609 €	425 798 €	409 577 €
PA	46 637 €	46 517 €	46 517 €	45 352 €
Indemnité de commission CNU	28 753 €	21 548 €	15 972 €	7 831 €
TOTAL	1 286 470 €	1 321 263 €	1 335 820 €	1 335 820 €

- *Répartition des PRP par composantes ou services*

UB	2017	2018	2019	2020
ACTIONS TRANSVERSALES	8 963 €	9 193 €	9 027 €	8 158 €
LSH	14 457 €	13 582 €	17 889 €	15 819 €
ST	60 644 €	72 985 €	74 310 €	71 225 €
AI	68 323 €	78 886 €	78 141 €	76 236 €
ISEL	27 900 €	29 819 €	28 552 €	32 166 €
CFA	4 213 €	9 773 €	14 494 €	23 397 €
FC	8 470 €	8 530 €	6 419 €	5 466 €
IUT	207 413 €	193 840 €	196 967 €	178 601 €
Total	400 383 €	416 609 €	425 798 €	411 068 €

Le montant des PRP versées diminue de 3,5% par rapport à 2019.



2) Les primes des BIATSS par filière et par corps

- Filière administrative

	Groupes	Dénominations DGRH	Fonction	Montant indemnitaire annuel
Catégorie A	Groupe 1	Encadrement supérieur	Fonctions de haut niveau d'encadrement (Grafables)	8 600,00 €
	Groupe 2	Fonctions d'encadrement à responsabilités et / ou technicité importantes	Directeur de service opérationnel / commun / général	7 400,00 €
			Responsable administratif de composante	
			Fonction de contrôle et/ou de pilotage	
	Groupe 3	Fonctions d'encadrement intermédiaires et / ou technicité particulières	Adjoint à directeur de service opérationnel / commun / général	6 500,00 €
Responsable de pôle				
Groupe 4	Fonctions usuelles	Chargé de gestion	5 400,00 €	
Catégorie B	Groupe 1	Fonctions d'encadrement intermédiaires et / ou technicité particulières	Responsable administratif de composante	6 050,00 €
			Responsable de pôle	
			Fonction complexe et exposée	
	Groupe 2	Encadrement / Technicité	Fonction complexe	5 500,00 €
			Secrétariat de direction	
Secrétaire de laboratoire / coordinateur-trice				
Groupe 3	Fonctions usuelles	Adjoint à responsable de pôle	4 650,00 €	
		Chargé de gestion		
Catégorie C	Groupe 1	Responsabilités particulières	Secrétaire de laboratoire CNRS	4 300,00 €
			Secrétaire de laboratoire / coordinateur-trice	
			Assistante de direction présidence et composantes	
			Responsable de pôle / adjoint à responsable de pôle	
	Groupe 2	Fonctions usuelles	Secrétaire de laboratoire	3 300,00 €
Secrétaire de département				
Gestionnaires en services				
Secrétaire pédagogique				

- Filière ITRF

	groupes	Projet d'arrêté	Corps	Fonctions	Montant indemnitaire annuel
Catégorie A (IGR/IGE)	Groupe 1	Fonctions d'encadrement supérieur / expertise de très haut niveau	IGE	Directeur de service opérationnel / commun / général	8 600,00 €
	Groupe 2	Fonctions d'encadrement à responsabilité et/ou technicité importante / Fonctions techniques complexes	IGR	Directeur de service opérationnel / commun / général IGR en laboratoire	7 400,00 €
			IGE	Directeur de service opérationnel / commun / général Adjoint à directeur de service opérationnel / commun / général et responsable de pôle	
	Groupe 3	Fonctions d'encadrement à responsabilité et/ou technicité importante / Fonctions techniques complexes	IGR	Architecte du système d'information Statisticienne	6 500,00 €
			IGE	IGE en labo et en composante	
				Ingénieur d'études en laboratoire	
				IGE en service	
				Référent pôle OISEAU - Conseiller d'orientation	
				Ingénieur d'études informatique	
	IGE Informatique - Responsable de pôle				
Responsable de pôle					
Catégorie A (ASI)	Groupe 1	Fonctions d'encadrement et/ou à responsabilités particulières	ASI	Responsable fonctionnel	6 500,00 €
				Responsable de pôle	
	Groupe 2	Fonctions d'encadrement ou à technicité particulière	ASI	Assitant ingénieur informatique	5 400,00 €
				Assistant ingénieur en laboratoire et en composante	
				Assistant ingénieur en laboratoire	
Chargé de réalisations audiovisuelles					
Infographiste					

Catégorie B	Groupe 1	Fonctions d'encadrement et/ou à responsabilités	TECH	Responsable de pôle	6 050,00 €
				Assistante de direction présidence	
				Technicien informatique / Responsable SSI	
	Groupe 2	Fonctions d'encadrement ou à technicité ou à sujétions particulières	TECH	Adjoint à responsable de pôle	5 500,00 €
				Assistant de direction en composante	
				Coordinatrice de formation	
				Technicien de prévention	
				Technicien en laboratoire et en composante	
				Technicien comptable	
Assistant budgétaire					
Technicien en gestion de personnels					
Groupe 3	Fonctions usuelles	TECH	Technicien en laboratoire et en composante	4 650,00 €	
			Technicien en département		
			Agent de réalisation audiovisuelle		
			Technicien en laboratoire		
			Technicien informatique		
			Electricien		
Catégorie C	Groupe 1	Coordination - responsabilités et sujétions particulières	ATRF	Secrétaire de laboratoire CNRS ou INERIS	4 300,00 €
				Responsable de pôle / adjoint à responsable de pôle	
	Groupe 2	Fonctions usuelles	ATRF	Agent de maintenance - Gardien	3 300,00 €
				Agent cellule multimédia	
				Secrétaire de laboratoire	
				Agent d'entretien et d'accueil	
				Agent d'accueil	
				Agent de maintenance	
				Secrétaire pédagogique	
Agent de laboratoire					

- Filière bibliothèque

La filière bibliothèque a rejoint le principe du RIFSEEP au 1^{er} septembre 2018.

	Groupes	Projet d'arrêt	Corps	Fonctions	Montant indemnitaire annuel
Catégorie A	Conservateurs généraux	Groupe 1	Fonctions d'encadrement supérieur / expertise de très haut niveau	Fonctions stratégiques et gestion de projet dépassant le cadre du service, responsabilités dans des instances à caractère régional et national .	8 600,00 €
		Groupe 2	Fonctions d'encadrement supérieur. Expertise de haut niveau	Direction de service commun. Définition et pilotage de la stratégie du service	7 400,00 €
	Conservateurs	Groupe 1	Fonctions d'encadrement supérieur	Direction de service commun. Définition et pilotage de la stratégie du service	8 600,00 €
		Groupe 2	Fonction d'encadrement à responsabilité et /ou expertise sur des projets complexes.	Fonctions stratégiques du services (RH, Communication, évaluation). Gestion de projet dépassant le cadre du service, responsabilités dans des instances à caractère régional ou national . Direction adjointe.	7 400,00 €
		Groupe 3	Fonctions d'encadrement à responsabilité. Gestion de projet complexes	Gestion de département/pôle. Missions transversales au sein du SCD	6 500,00 €
	Bibliothécaires	Groupe 1	Technicité et responsabilités particulières	Gestion de projet dépassant le cadre du service, responsabilités dans des instances à caractère régional ou national.	6 500,00 €
		Groupe 2	Fonctions usuelles	Responsable de service, coordination de projets	5 400,00 €
Catégorie B	BIBAS	Groupe 1	encadrement/technicité	Responsable de service, chargé.e de coordination ou de mission.	6 050,00 €
		Groupe 2	Fonctions usuelles	Chargé d'acquisition, chargé de formation	5 500,00 €
Catégorie C	Magasiniers	Groupe 1	responsabilités particulières	Formation des usagers, communication du service, encadrement.	4 300,00 €
		Groupe 2	Fonctions usuelles	Chargé d'accueil, chargé du traitement des collections	3 300,00 €

3) Montants versés par type de prime BIATSS

Libellé des primes	2017	2018	2019	2020
Prime catégoriel ITRF	610 803 €	626 419 €	674 415 €	681 650 €
Prime catégoriel AENES	535 928 €	561 099 €	583 598 €	567 595 €
Prime catégoriel Bibliothèque	154 920 €	149 626 €	180 226 €	184 393 €
Traitement Brut N.B.I	7 869 €	7 498 €	6 521 €	7 872 €
Prime exceptionnelle COVID				23 430 €
TOTAL	1 309 519 €	1 344 641 €	1 444 761 €	1 464 940 €

Primes hors tableaux : primes pour ouverture du SCD le samedi et primes de formation continue.

Rappel : le passage au RIFSEEP a modifié le périmètre des primes catégorielles : le montant de l'IFSE de chaque agent correspond au moins à la somme des primes et indemnités perçues mensuellement et liées à l'exercice des fonctions ou à l'appartenance à un corps.

Le montant total des primes versées en 2020 augmente de 1,4% par rapport à 2019.

D. Heures/cours complémentaires et vacances administratives

1) Les Heures/cours complémentaires par composantes et services

- *Nombre d'heures/cours complémentaires en équivalent TD*

	2017	2018	2019	2020	Δ 2020/2019
Services centraux	770	1 135	70	279	210
Service culturel	156	92	110	70	-40
SUAPS	1 683	1 901	1 925	1 105	-819
LSH	4 641	4 706	5 972	5 695	-278
ST	9 899	9 791	10 168	9 020	-1 148
FAI	12 957	12 576	13 923	13 644	-279
ISEL	3 156	3 496	5 058	4 761	-296
CFA	0	0	53	42	-11
FC	4 340	3 191	3 335	2 015	-1 321
IUT	30 346	30 755	31 528	28 865	-2 663
TOTAL	67 948	67 644	72 143	65 497	-6 646

- *Montant brut des heures/cours complémentaires*

	2017	2018	2019	2020	Δ 2020/2019
Services centraux	31 885 €	46 982 €	2 889 €	11 574 €	8 685 €
Service culturel	6 443 €	3 830 €	4 576 €	2 899 €	- 1 677 €
SUAPS	69 703 €	78 712 €	79 701 €	45 779 €	- 33 922 €
LSH	192 192 €	194 895 €	247 321 €	235 825 €	- 11 496 €
ST	409 923 €	405 431 €	421 057 €	373 517 €	- 47 540 €
FAI	536 549 €	520 779 €	576 551 €	565 013 €	- 11 539 €
ISEL	130 678 €	144 777 €	209 440 €	197 163 €	- 12 276 €
CFA			2 215 €	1 739 €	- 476 €
FC	179 713 €	132 145 €	138 119 €	83 429 €	- 54 690 €
IUT	1 256 641 €	1 273 585 €	1 305 573 €	1 195 281 €	- 110 292 €
TOTAL	2 813 726 €	2 801 138 €	2 987 442 €	2 712 219 €	- 88 919 €

- *Estimation des montants chargés des heures/cours complémentaires*

	2019		
Statut	Montant Brut	Charges	TOTAL
Fonctionnaire	1 813 446 €	0 €	1 813 446 €
Non fonctionnaire	1 173 996 €	479 577 €	1 653 573 €
TOTAL	2 987 442 €	479 577 €	3 467 020 €

	2020		
Statut	Montant Brut	Charges	TOTAL
Fonctionnaire	1 654 609 €	0 €	1 654 609 €
Non fonctionnaire	1 057 609 €	432 033 €	1 489 642 €
TOTAL	2 712 219 €	432 033 €	3 144 252 €

La diminution constatée en 2020 par rapport à 2019 s'explique par le double paiement des cours complémentaires aux vacataires en 2019 lors de la mise en place de la défiscalisation (changement du code de rémunération) pour un total de 337 200€.

2) Répartitions des heures/cours complémentaires

- Répartition du nombre d'agents par catégorie et tranche d'heures/cours complémentaires

Catégories	0<=50	<=100	<=150	<=192	>192	TOTAL
PU	25	14	5	3		47
MCF	68	48	28	14	8	166
PRAG	10	5	6	10	6	37
PRCE	5	5	10	10	7	37
Contractuels		2	3	1	1	7
Sous-total	123	81	60	41	22	327
VACATAIRE	545	157	64	22	7	795
TOTAL	668	238	124	63	29	1 122

En 2020, 1 122 agents ont effectué des heures/cours complémentaires à l'université, dont 71% de vacataires et dont 81% pour 100 heures ou moins.

- Répartition du nombre d'agents par tranche d'heures/cours complémentaires sur les 4 dernières années



- Répartition des heures/cours complémentaires par discipline (par année universitaire)

Domaine	Discipline	2017/18	2018/19	2019/20
Droit, économie, gestion	Droit privé et sciences criminelles	2 778	3 243	2 601
	Droit public	641	419	727
	Histoire du droit	0	43	27
	Science politique	129	120	113
	Sciences de gestion	13 050	11 146	11 216
	Sciences économiques	2 902	4 954	2 780
sous-total Droit, économie, gestion		19 585	19 501	17 463
Lettres et sciences humaines	Allemand	728	269	239
	Aménagement de l'espace, urbanisme	883		
	Arabe	60	2	3
	Arts : plastique, spectacle, musique ...	775	696	637
	Chinois	29	15	
	Coréen	52		52
	Espagnol	1 194	609	1 212
	Géographie physique, humaine, économique et régionale	777	1 728	1 402
	Histoire et civilisations : ancien	277	963	721
	Histoire et civilisations : contemporain	776		

	Indonésien	43		
	Italien	114		
	Japonais	79		52
	Langage et littérature française et littérature comparée	1 255	985	1 105
	Langues diverses	0	258	144
	Langues et littératures anciennes	212	459	470
	Langues et littératures anglo-saxonnes	5 601	6 183	5 193
	Philosophie	64		
	Portugais	66		
	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	536	578	518
	Russe	145	134	318
	Sciences de l'éducation	591	516	501
	Sciences de l'information et de la communication	2 349	2 557	2 422
	Sciences du langage	437	40	30
	Sociologie, démographie	891	905	627
sous-total Lettres et sciences humaines		17 931	16 896	15 645
Sciences	Biologie	1 311	771	603
	Chimie	1 841	1 459	1 258
	E.E.A.	4 148	4 024	3 786
	Génie civil	2 034		
	Géologie	264		
	Hygiène, Sécurité, Environnement	578		
	Informatique	3 855	3 902	3 459
	Mathématiques	3 359	3 538	2 744
	Mécanique	5 025	5 285	4 738
	Physique	1 145	1 159	1 110
sous-total Sciences		23 561	20 138	17 698
Autres	Bureautique	135		
	Documentation - Mémoire	335		
	C2I	119		
	Education physiques et sportives	2 104	237	298
	Français langue étrangère	1 263		
	Techniques d'expression - préparation concours	1 304		
sous-total Autres		5 260	237	298
SANS	Sans discipline	20	11 126	13 506
TOTAL		66 273	68 322	64 610

Dans l'ensemble, le nombre d'heures/cours complémentaires a diminué de 5,4% en 2019-2020.

3) Les vacances administratives et techniques

- *Montants bruts par population*

	2017	2018	2019	2020	Δ 2020/2019
Enseignants	11 303 €	16 750 €	21 169 €	32 209 €	11 040 €
BIATSS	6 278 €	6 332 €	10 531 €	5 469 €	-5 062 €
Vacataires	59 759 €	58 312 €	76 629 €	45 713 €	-30 915 €
Contrat étudiant	142 615 €	140 916 €	156 828 €	131 325 €	-25 503 €
TOTAL	219 954 €	222 310 €	265 157 €	214 716 €	-50 441 €

- *Montants bruts par type d'heures*

	2017	2018	2019	2020	Δ 2020/2019	Variation
Expertise ⁵	4 671 €	6 199 €	10 668 €	8 468 €	-2 201 €	-20,6%
Formation des personnels	5 622 €	5 880 €	6 336 €	3 520 €	-2 816 €	-44,4%
Heures enseignement ⁶	309 €	0 €	1 532 €	0 €	-1 532 €	-100,0%
Heures étudiants ⁷	141 071 €	140 871 €	156 573 €	131 699 €	-24 874 €	-15,9%
Heures de surveillances ⁸	27 085 €	38 792 €	47 959 €	24 529 €	-23 430 €	-48,9%
Autres ⁹	41 197 €	30 568 €	42 089 €	46 501 €	4 411 €	10,5%
TOTAL	219 954 €	222 310 €	265 157 €	214 716 €	-50 441 €	-19,0%

⁵ Expertise : vacances essentiellement du laboratoire IDEES

⁶ HC : vacances d'enseignements

⁷ HE : heures effectuées par des contrats étudiants

⁸ HS : heures de surveillances d'examen

⁹ HV : vacances diverses (exemple : vacances de recherche et heures de suivis de stages au CFA)

Les heures effectuées par des contrats étudiants (HE) à la scolarité centrale correspondent aux heures effectuées dans le cadre de l'organisation de la chaîne d'inscription des périodes de juillet à octobre.

- *Estimation du coût total*

	2017	2018	2019	2020	Δ 2020/2019
Titulaire	29 945 €	23 763 €	37 101 €	38 415 €	1 313 €
Non titulaire	190 009 €	198 547 €	228 056 €	176 302 €	-51 754 €
TOTAL	219 954 €	222 310 €	265 157 €	214 716 €	-50 441 €
TOTAL CHARGE	302 437 €	308 499 €	360 713 €	286 735 €	-73 977 €

Le montant total des vacances a diminué de 20,5% en 2020 par rapport à 2019.

- Montants bruts par type d'heures et composante/service

	Expertise	Formation des personnels	Heures étudiants	Heures de surveillances	Autres	TOTAL
Service handicap			11 917 €	2 284 €		14 201 €
SRI			7 444 €			7 444 €
scolarité centrale			14 051 €			14 051 €
Central		3 396 €	23 978 €		7 091 €	34 464 €
UFR LSH			8 566 €	1 451 €		10 017 €
UFR ST			2 896 €	7 254 €		10 151 €
FAI			14 424 €	11 527 €		25 951 €
SUAPS			274 €		1 467 €	1 741 €
Service culturel			1 206 €		2 241 €	3 447 €
SCD			19 820 €			19 820 €
ISEL			10 686 €	1 538 €		12 225 €
CFA			159 €		23 314 €	23 473 €
FC		124 €		474 €	9 847 €	10 446 €
IUT			16 277 €		800 €	17 077 €
Autres	8 468 €				1 741 €	10 208 €
TOTAL	8 468 €	3 520 €	131 699 €	24 529 €	46 501 €	214 716 €

Les Heures Étudiants représentent 61% des vacations dont 15% sont effectuées au SCD et 12% au service handicap.

E. Les allocations de retour à l'emploi

- Les cotisations ASSEDIC



Chapitre III. Les conditions de travail

A. L'Action Sociale

Dans le cadre de la loi relative aux compétences élargies des universités appliquée depuis janvier 2011 au sein de l'Université Le Havre Normandie, l'action sociale, à destination des personnels est une mission dont l'université s'est pleinement saisie.

L'établissement définit sa politique d'action sociale, en servant les prestations interministérielles (PIM) telles que prévues par la circulaire CPAF1936852C du 26/12/19 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune et en adoptant des montants d'aides spécifiques d'initiative universitaire (ASIU).

Cette action s'inscrit dans le volet Responsabilité sociale des établissements.

La politique d'action sociale a pour objectifs d'assurer une bonne articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille (restauration, logement, enfance et loisirs), d'aider les agents à faire face à des situations difficiles et agir en prévention.

Enfin les conditions de travail font l'objet d'études communes avec la direction de la prévention des risques et de la sécurité ainsi qu'avec la DIREL afin de construire des actions ciblées en matière de prévention, d'adaptation et de maintien sur poste.

En 2020, le montant global des aides allouées s'est élevé à **84 596 €**, soit 15 400 € de moins qu'en 2019. Les aides se classent en quatre grandes catégories :

- Les PIM et les ASIU
- Les aides exceptionnelles
- Les prêts à taux zéro
- Les aménagements de postes de travail

Différentes aides	Intitulé de l'aide
PIM	La prestation repas
	Les aides à la famille
	Les aides aux séjours d'enfants
	Les aides aux enfants handicapés
ASIU	Situation financière exceptionnelle
	Subvention pour séjour
	Périscolaire
	Aide aux études et à la formation
	Aide à l'entrée dans un logement
	Réservation de berceaux en crèche
Plateforme d'intermédiation	

Pour l'attribution des PIM, les montants versés sont fixés par la circulaire relative aux Prestations Interministérielles d'action sociale à réglementation commune - taux 2020 : circulaire NOR : CPAF1936852C du 26/12/19 relative aux prestations

interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

Le montant des prestations ASIU est fixé par le conseil d'administration de l'université.

Ces prestations sont versées sous conditions de ressources du foyer et dans la limite des crédits disponibles.

Elles sont plus particulièrement orientées vers la cellule familiale, les enfants : Aide aux études et à la formation Aides aux séjours d'enfants dans le cadre de la scolarité ou pour des séjours linguistiques, mais aussi en centres de séjours avec ou sans hébergement.

Enfin, une assistante sociale assure l'accompagnement des personnels de l'université ainsi que des étudiants. Le travail social consiste à diagnostiquer avec l'agent l'origine de ses difficultés économiques, professionnelles, personnelles et lui proposer des pistes d'orientation. L'assistante sociale reçoit les agents qui en ont préalablement fait la demande. Une synthèse des dossiers anonymés est présentée, pour avis, à la Commission Restreinte d'Aides et de Prêts (CRAP).

Des aides d'urgence sont mises en place par l'université pour répondre à des situations exceptionnelles mettant en jeu l'équilibre financier des agents.

Le recrutement à temps complet d'une assistante sociale au sein de l'équipe médico-sociale a pris tout son sens depuis 2015. En effet, au-delà de ses qualités d'écoute, l'assistante sociale peut construire avec l'agent un accompagnement sur plusieurs semaines pour débloquer une situation. L'agent bénéficie ainsi de clés sur le court terme mais transposables sur le long terme au regard des outils personnalisés proposés.

1) Les aides

Un montant de **84 596 €** a été réparti en 2020 dans quatre catégories d'aides :

- Les PIM et ASIU : **69 096 €**
- Les aides exceptionnelles : **6 813 €**
- Les prêts à taux zéro : **1 080 €**
- Aménagement de poste : **7 607 €**

Les bénéficiaires de l'action sociale sont : les BIATSS, les enseignants du second degré, les enseignants chercheurs, les stagiaires titulaires en position d'activité, rémunérés sur le budget Etat, les contractuels bénéficiaires de contrats conclus pour une durée égale ou supérieure à six mois, avec une quotité travaillée supérieure ou égale à 50%, les retraités de l'Etat, les allocataires retour à emploi, les ayants droit, tuteurs d'orphelins d'un agent de l'enseignement supérieur.

Motifs de l'aide PIM ou ASIU	ASIU	PIM	Montant	%	Nb bénéficiaires
Restauration		X	1 633 €	2,36%	
Aides logement	X		869 €	1,26%	2
Consultations psychologue	X		2 670 €	3,86%	17
Aides aux études et à la formation	X		20 800 €	30,10%	25
Séjour d'enfant ou d'étudiant dans le cadre du système éducatif	X	X	80 €	0,12%	1
Centre de vacances collectifs avec hébergement	X	X	119 €	0,17%	1
Centre de loisirs sans hébergement	X	X	193 €	0,28%	3
PERISCOLAIRE	X		69 €	0,10%	2
Séjour gîtes		X	227 €	0,33%	1
Assistance juridique	X		0 €	0,00%	0
Allocation aux parents d'enfant handicapé		X	17 162 €	24,84%	8
MINUT RIT	X		14 400 €	20,84%	
Réservation de berceaux en crèche	X		3 266 €	4,73%	1
AMENAGEMENT DE POSTE	X		7 607 €	11,01%	9
Aide BAFA	X		0 €	0,00%	0
Total			69 096 €	100%	

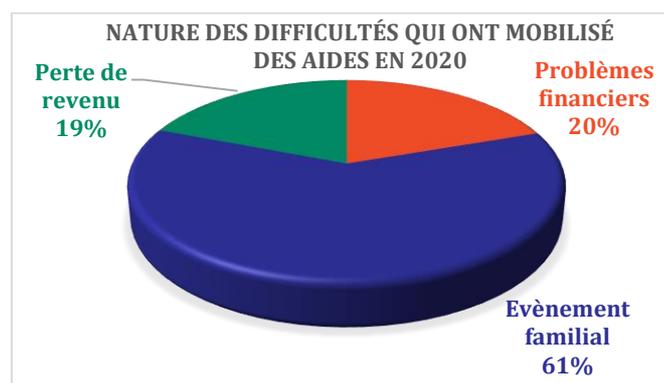
2) Les aides exceptionnelles

Les dossiers de demandes d'aides et/ou de prêts sont présentés devant une commission restreinte composée de :

- Un vice-président du CA, membre du personnel
- La directrice générale des services
- Le directeur des ressources humaines ou son représentant
- Le responsable du bureau de l'action sociale et de l'environnement professionnel
- Deux représentants élus du CA (un enseignant et un non enseignant)
- Deux représentants élus du CT (un enseignant et un non enseignant)
- L'assistante sociale

La commission émet un avis qui est notifié aux bénéficiaires.

La somme répartie en 2020 est de : **6 813 € pour 9 dossiers (17 aides)**.

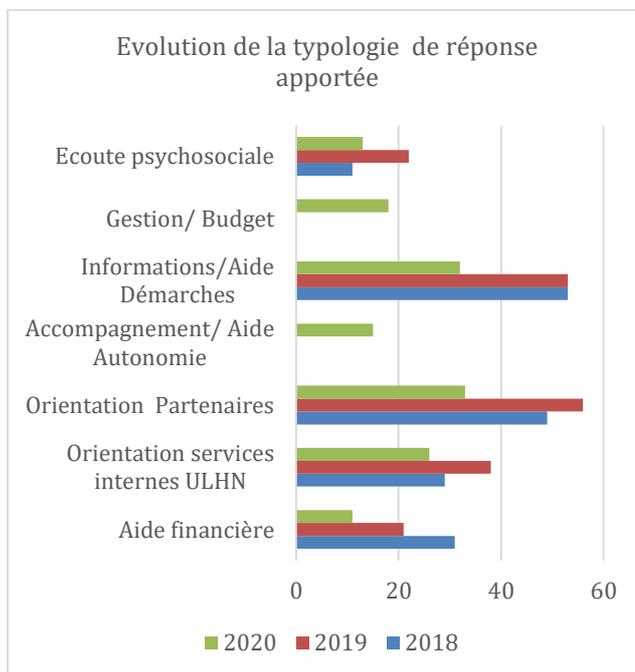
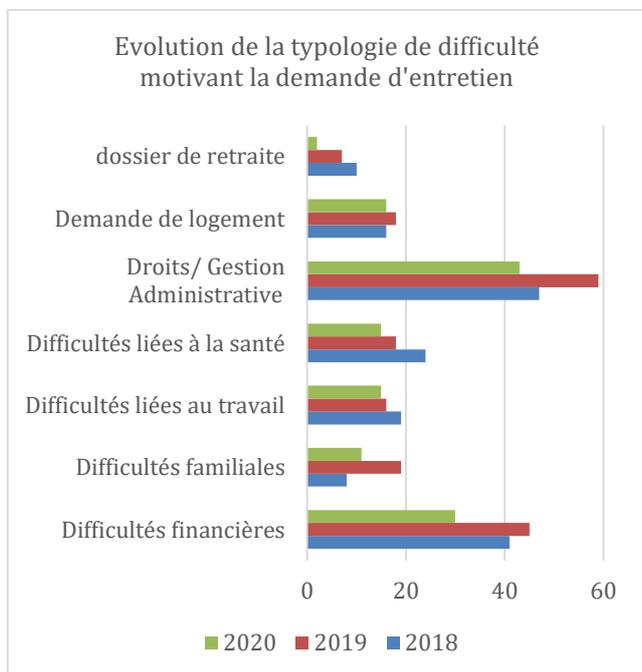
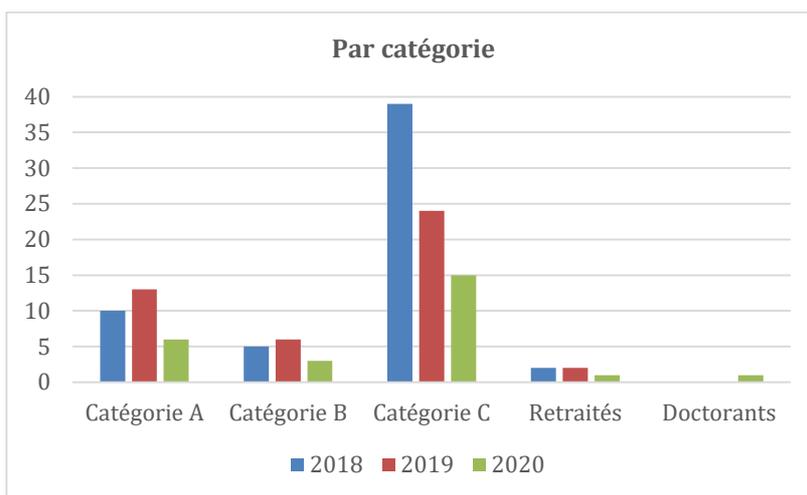
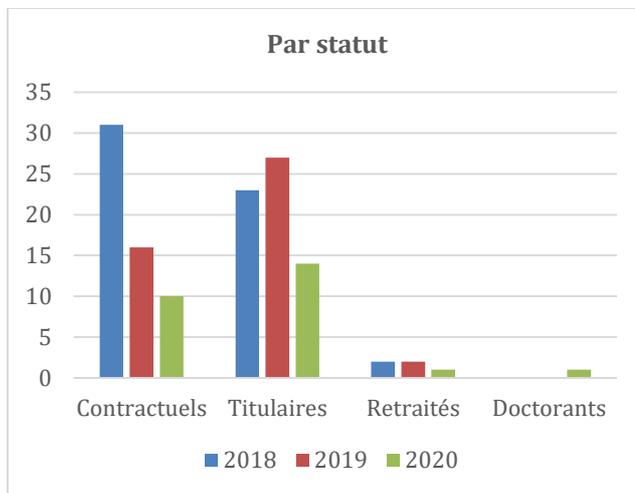
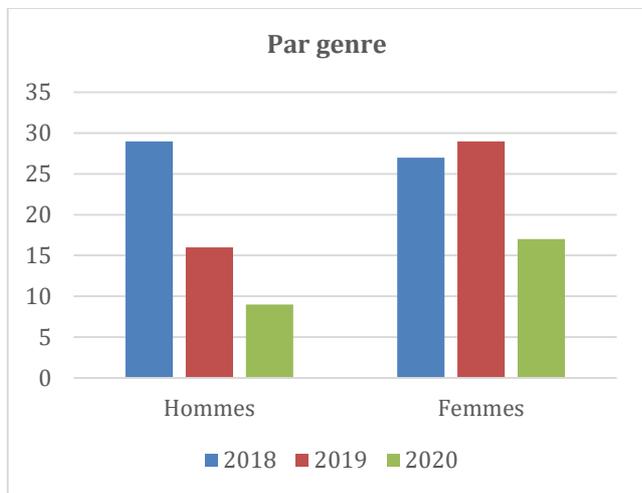


	2017	2018	2019	2020
Problèmes financiers	4 344 €	5 012 €	1 291 €	1 340 €
Evènement familial	4 359 €	3 300 €	2 650 €	4 173 €
Santé	800 €	1 690 €	1 524 €	
Perte de revenu	2 190 €	2 270 €	4 582 €	1 300 €
Autres		670 €	135 €	
TOTAL	5 236 €	11 693 €	12 942 €	6 813 €

3) Les prêts à taux zéro

Des prêts à taux zéro peuvent être accordés aux agents de l'université sur demande et après avis de la commission, certains de ces prêts peuvent être proposés en réponse à une demande d'aide récurrente. La somme répartie en 2019 est de : **1 080 €** pour 4 dossiers.

4) Typologie des bénéficiaires



5) Aide d'urgence

À titre exceptionnel, une aide d'urgence d'un montant maximum de 300 € peut être accordée au personnel, après entretien avec l'assistante sociale.

Cette aide est entérinée par la commission restreinte d'aide et de prêt du mois suivant. Elle est accordée uniquement pour répondre à des difficultés financières urgentes comme un compte bancaire bloqué, une menace d'expulsion du logement, une coupure d'électricité, de gaz, d'eau...

En 2020, 6 aides d'urgence ont été versées..

6) L'aménagement des postes de travail des personnels en situation de handicap

La loi 2005-12 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » fait obligation aux employeurs publics de réserver au moins 6% des emplois à des personnels en situation de handicap.

Filière	Corps	Effectifs	
		♂	♀
Enseignant	Sup	2	3
	2nd degré	1	1
Adm.	ADAENES		1
	ADJAENES		3
	SAENES	1	2
ITRF	IGE		1
	ASI	2	
	Tech.	1	
	ATRF	6	4
Biblio	Magasinier	2	4
	Biblio		1
Contractuel	ASI		
	Magasinier		
	CAE		
	ATRF	5	3
	ADJAENES		3
Total général		20	26

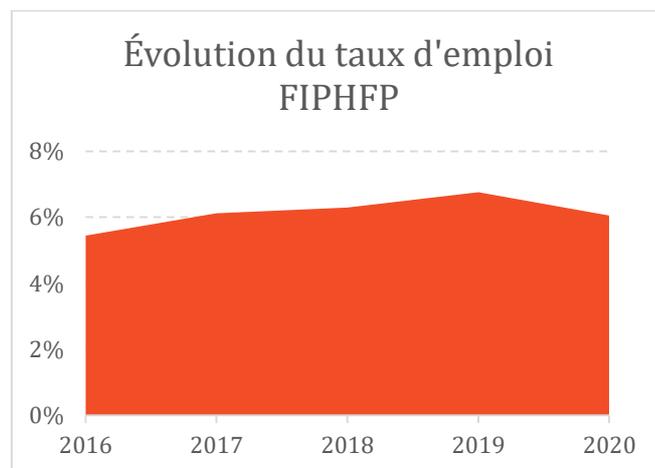
	Titulaires				Contractuels			
	♂	♀	Total	%	♂	♀	Total	%
A	5	6	11	2,7%	0		0	0,0%
B	2	3	5	6,3%			0	0,0%
C	8	11	19	17,1%	5	6	11	15,5%
Total	15	20	35	5,8%	5	6	11	4,5%

Avec un taux d'emploi des personnes en situation de handicap de 6,05 %, l'Université Le Havre Normandie compte parmi les universités les plus engagées.

Si le taux de 6% fixé par la loi, n'est pas atteint, des pénalités sont versées au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

L'Université Le Havre Normandie développe une communication vers les agents afin de permettre l'identification régulière et l'actualisation des données. L'objectif est de pouvoir satisfaire des demandes croissantes d'aménagement de poste pour favoriser l'accueil de personnels en situation de handicap ou maintenir ceux-ci dans leur poste.

Le montant 2020 des dépenses en matière d'aménagement était de 7 607€ correspondant à 9 aménagements.



Note : le taux d'emploi FIPHFP est calculé à partir des ETP et non à partir des effectifs.

B. La médecine de prévention

Le service de santé au travail a été créé en juin 2010 avec l'embauche d'un médecin qui partage son activité entre la médecine de prévention (médecine du travail), et la direction du Service de médecine Préventive et Promotion de la Santé (SUMPPS), dédiée aux étudiants. En outre ce service comprend : 2 infirmières (1 en poste sur le site Lebon, 1 en poste sur les sites de l'IUT), des médecins et des spécialistes qui consultent sur RDV (exemple : psychologue, diététicienne).

Le médecin de prévention est chargé de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Il vérifie la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste occupé par l'agent. A ce titre il est le conseiller des agents et de l'administration. Il dispose de deux types de moyens d'action :

- L'action sur le milieu professionnel qui lui permet d'évaluer les conditions de travail et d'agir sur elles (études de postes de travail, visites des locaux de travail)
- La surveillance médicale des agents (visites médicales)

1) Actions en milieu de travail

En 2020, ont été réalisés :

- 5 Etudes de poste (EDP) dans le cadre de conseils en terme d'ergonomie devant
- Connaissance de l'établissement :
 - Visites des locaux de la BU
- Actions de prévention collective (tous publics) :
 - Rédaction de 4 Fiches réflexes (Conduite à tenir en lien avec la crise sanitaire)
 - Sensibilisation aux gestes barrières (DIREL et services communs de l'IUT)
 - Actions de dépistage par tests antigéniques
- 9 Participations aux CHSCT ordinaires, exceptionnels et aux séances pré-plénières
- Participation aux séances du Copil QVT
- Participation aux réunions mensuelles de « Veille médico-sociale »
- Changement du logiciel d'informatisation des dossiers médicaux :
 - 9 journées de formation
 - Rédaction de protocoles VIP Infirmiers

2) La crise sanitaire COVID

De mars 2020 au 30 juin 2020 :

- Rédaction d'une procédure destinée aux infirmières pour la « Prise en charge des signalements pendant la crise sanitaire »
- 57 suivis à distance de malades de la Covid
- Information, conseils et suivi de 89 personnels « fragiles »
- 317 contacts avec les étudiants (mails/tel)
- 58 contacts avec des personnels
- Participation aux réunions hebdomadaires de la cellule de crise sanitaire
- Participation à la conférence du Dr MERLE (infos/Covid).

De septembre au 31 décembre 2020 :

- Rédaction de 4 Fiches réflexes
 - Conduite à tenir devant l'apparition de symptômes de la Covid
 - Conduite à tenir « Cas contact à risque »
 - Conduite à tenir suite à la réception du résultat de mon test de dépistage
 - Conduite à tenir par la hiérarchie/les secrétariats pédagogiques
- Recrutement de 16 ERS et animation du collectif
- Rédaction des bulletins de santé hebdomadaires
- Organisation de campagnes de tests RT-PCR en partenariat avec le Labo Biocéane (septembre 2020)
- Suivi, conseils et orientation de 927 personnels et étudiants cas contact ou malades
- Taux de reporting et de réponses aux enquêtes du MESRI et ARS

3) Surveillance médicale des agents

Le médecin de prévention effectue un suivi médical des agents selon plusieurs modalités :

- Première visite (ou visite d'embauche) puis visites périodiques (au minimum tous les 5 ans)
- Visites de surveillance médicale particulière (dite « renforcée ») pour des personnels exposés à des risques spéciaux ou pour des motifs liés à leur état de santé (travailleurs en situation de handicap, reprise après Congé Longue Maladie ou Congé Longue Durée, femmes enceintes, agents souffrant de pathologies particulières). Elles sont au minimum annuelles.

Autres visites : visites à la demande de l'agent ou de l'administration, visite de reprise après un arrêt de travail, visite de pré-reprise...

	2019	2020
1ère visite	83	56
Sur demande employeur	18	15
Sur demande méd. du travail	57	55
Sur demande agent	36	52
Pré reprise sur demande agent	7	4
Pré reprise sur demande méd. Traitant	6	1
Reprise après AT	4	1
Reprise après CLD	3	1
Reprise après CLM	2	2
Reprise après congé maternité	3	1
Reprise après congé maladie (ordinaire)	27	13
VM périodique non SMR	15	11
VM périodique non SMR rapprochée	31	
VM périodique SMR	66	45
Urgences	1	1
Visite réintégration		1
Absences non excusées		9
Dossier RQTH/certificats divers	4 et 4	
TOTAL	367	268

Le nombre total de visites a diminué de 6,6% en 2020.

AT : accident du travail ou accident de service

CLD : congé longue durée

CLM : congé longue maladie

SMR : surveillance médicale renforcée

RQTH : reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (pas de visite spécifique car ces dossiers sont généralement traités à l'occasion d'une autre visite)

En 2020, le taux de visites spontanées a été de 10,6%.

Le taux de couverture des agents par le médecin de prévention est de 100 % (au 31/12/2020).

Depuis la création du service de médecine de prévention, il n'y a pas eu de reconnaissance en maladie professionnelle ou maladie contractée en service.

En 2020, l'établissement n'a pas recensé de cas de violence physique entre collègues ni entre un agent de l'université et une personne extérieure.

S'agissant des agressions verbales et écrites, elles ne sont pas recensées et leur nombre ne peut donc pas être estimé.

Les visites non SMR rapprochées concernent généralement les opérateurs logistiques qui sont exposés à des risques professionnels majorés (traumatismes, troubles musculo-squelettiques). Elles ont lieu tous les 2 ans.

Activité infirmerie à destination des personnels

57 passages à l'infirmerie Lebon

33 à l'IUT

Il s'agit de soins de première intention, soins sur prescription médicale, vaccinations, soins et orientation vers les urgences en cas d'accident du travail ou de trajet, appel au centre antipoison, appel au SAMU avec intervention.

Chaque première visite médicale (et visite quinquennale) est accompagnée d'un bilan infirmier (entretien, biométrie, spirométrie, audiogramme, test visuel).

C. Les absences pour raison de santé

1) Évolution par catégorie de personnel

	Enseignants titulaires		Enseignants contractuels		BIATSS titulaires		BIATSS contractuels		Total	
	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours
2017	67	1 789	10	295	137	6317	47	1527	218	9 457
2018	51	1 460	13	437	127	4 345,5	45	1 635,5	261	9 928
2019	43,57	1 960,5	18,07	451,5	107,5	4245	34,14	979,5	236	7 878
2020	40,8	1573	17	319	92,1	4636	29,1	677,5	179	7 205,5

En 2020, le nombre de jours d'absence pour raison de santé a diminué de 432 jours, soit une baisse de 5,7%. La baisse la plus importante se constate chez les enseignants titulaires avec 19,7% de jours d'absence en moins alors que la plus forte augmentation est constatée pour les BIATSS titulaires avec 9,2% de jours d'absence en plus.

2) Absences par type de congé

2020	Enseignants titulaires		Enseignants contractuels		BIATSS titulaires		BIATSS contractuels		TOTAL	
Type de congé	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours	Nombre d'agents	Durée en jours
Accident de trajet			1	18	1	366			2	384
Accident de travail							1	33	1	33
Longue durée	1	366			3,8	1163			4,8	1529
Longue maladie	4	690			5,6	773			9,6	1463
Grave maladie							0,8	122	0,8	122
Maladie	36	508	14	184	72,9	1913	22,64	504	145,54	3109
Maternité	1	4	2,0	106	3,0	258			6,0	368
Paternité			1,0	11	2	22			3,0	33
Enfant malade	2,8	5			12,2	25	9,5	18,5	24,5	48,5
Formation Pro					1,0	116			1,0	116
TOTAL	40,8	1 573,0	17,0	319,0	92,1	4 636	29,1	677,5	179,0	7 205,5

Un agent ayant eu plusieurs congés est comptabilisé une fois par type de congé mais une seule fois dans la ligne du total.

Les variations les plus importantes sont :

- les enseignants titulaires : longue durée (-41%) et longue maladie (+42%)
- les enseignants contractuels : maternité (-55%) et paternité (+212%)
- les BIATSS titulaires : accident de trajet (+202%) et longue maladie (+477%)
- les BIATSS contractuels : accident de trajet (-100%) et grave maladie.

3) Absences par tranches d'âge

Type de congé	Tranche d'âge	Enseignants		BIATSS		Total général
		Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	
Accident de trajet	46-50		18			18
	51-55			366		366
Total Accident de service			18	366		384
Accident de travail	26-30				33	33
Total Accident de travail					33	33
Longue durée	46-50			973		973
	56-60	366				366
	61-65			190		190
Total Accident de trajet		366		1163		1529
Longue maladie	36-40			105		105
	46-50	394		283		677
	51-55			142		142
	61-65	296		243		539
Total Longue durée		690		773		1463
Grave maladie	41-45				122	122
Total Longue maladie					122	122
Maladie	-25				5	5
	26-30		84	54	87	225
	31-35	33	6	179	14	232
	36-40	20	14	76	21	131
	41-45	29	29	210	143	411
	46-50	192	47	406	52	697
	51-55	91	4	374	110	579
	56-60	98		519	55	672
	61-65	45		93	17	155
	65+			2		2
Total Maladie		508	184	1913	504	3109
Maternité	26-30	4				4
	31-35		40	225		265
	36-40		66	33		99
Total Maternité		4	106	258		368
Paternité	31-35		11	11		22
	36-40			11		11
Total Paternité			11	22		33
Enfant malade	-25				1	1
	26-30				4	4
	31-35	2		2	2	6
	36-40	2		7	3,5	12,5
	41-45			10,5	8	18,5
	46-50	1		2		3
	51-55			1,5		1,5
	56-60			2		2
Total ENFANT		5		25	18,5	48,5
Formation Pro	41-45			116		116
Total CFP				116		116
Total général		1573	319	4636	677,5	7205,5

4) Jours de carence

L'article 115 de la loi de finances pour 2018 prévoit le non versement aux agents publics civils et militaires de la rémunération au titre du 1^{er} jour de congé de maladie ordinaire.

La journée de carence s'applique donc à tous les personnels titulaires et contractuels de droit public qu'ils soient BIATSS, enseignants ou enseignants-chercheurs.

	Enseignants titulaires		Enseignants contractuels		BIATSS titulaires		BIATSS contractuels		TOTAL	
	Nombre d'agents	Précompte	Nombre d'agents	Précompte	Nombre d'agents	Précompte	Nombre d'agents	Précompte	Nombre d'agents	Précompte
Jour de carence	41	-4 726 €	8	-614 €	98	-6 917 €	26	-1 403 €	173	-13 661 €

En 2020, le montant total du précompte n'a pas évolué par rapport à 2019 mais le nombre d'agents concernés a diminué de 21.

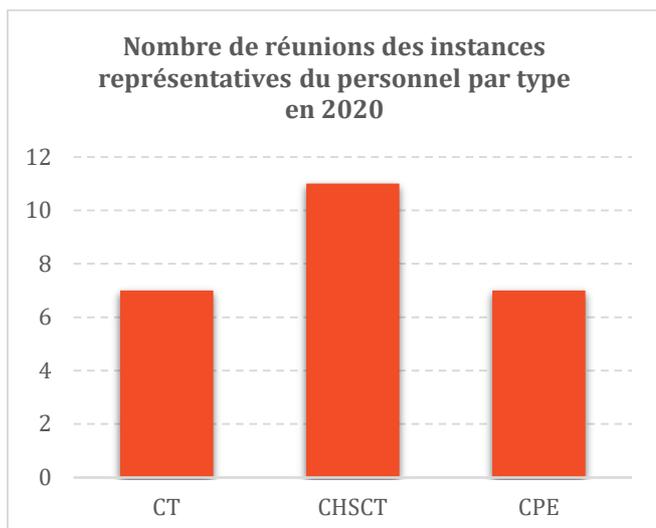
5) Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé par agent

Type de congé	Durée en jours	Nombre de jours d'arrêts pour maladie rapporté à l'effectif total au 31/12
Accident de service	384	0,51
Accident de travail	33	
Accident de trajet	1529	1,87
Longue durée	1463	5,7
Longue maladie	122	
Maladie	3 109	0,5
Maternité	368	
Paternité	33	0,1
Enfant	48,5	
Formation Pro	116	0,1
TOTAL	7 206	8,8

Si on répartit tous les jours d'arrêts sur l'ensemble du personnel de l'université, cela revient à dire qu'un agent a cumulé 8,8 jours d'arrêts en 2020, contre 9,2 en 2019.

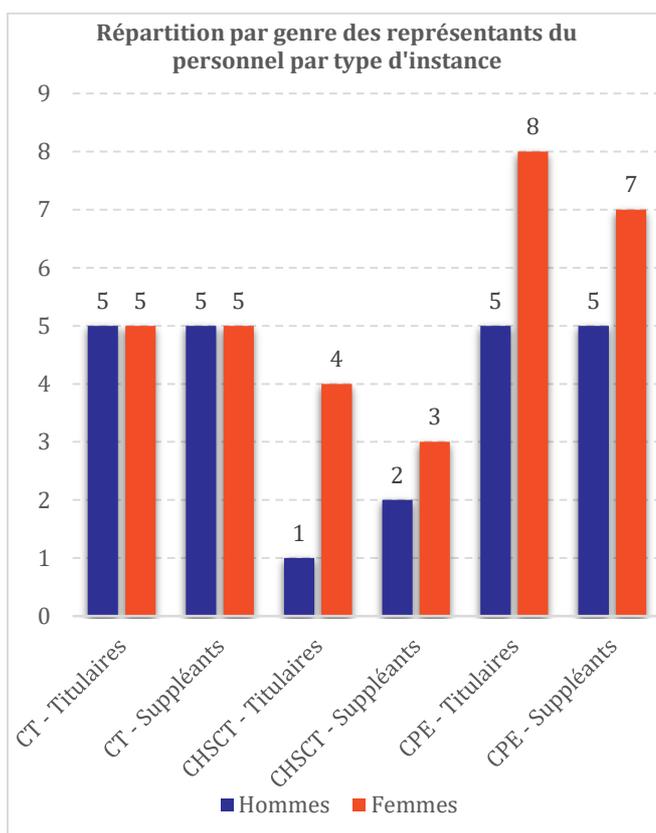
D. Les relations professionnelles

1) Les instances



En 2020, 7 CHSCT exceptionnels ont été organisés.

2) Les membres des instances



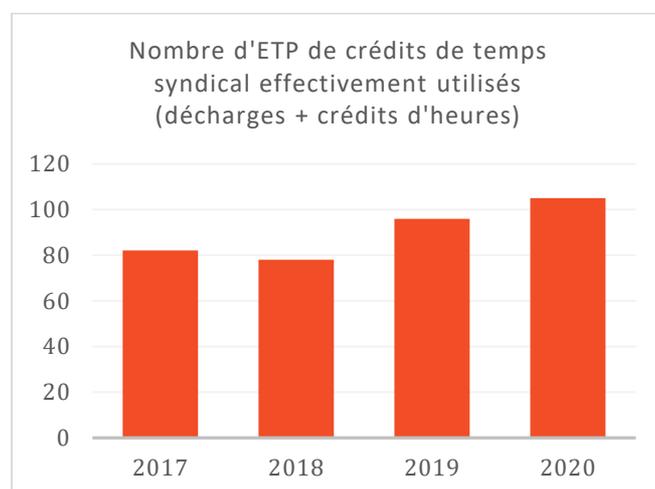
3) La formation des membres des instances

L'établissement a mis en place une formation à destination des membres du CHSCT suite aux élections professionnelles de décembre 2014.

	2017	2018	2019	2020
Coût de la formation des membres des CHSCT	0	0	5395	0
Nombre de membres de CHSCT formés durant 7 jours	0	0	7	0
Nombre de membres de CHSCT	12	12	12	12
Pourcentage de membres de CHSCT formés durant sept jours	0%	0%	58%	0%

La formation a lieu tous les 4 ans, la prochaine est donc prévue en 2023.

4) Les décharges des membres des instances



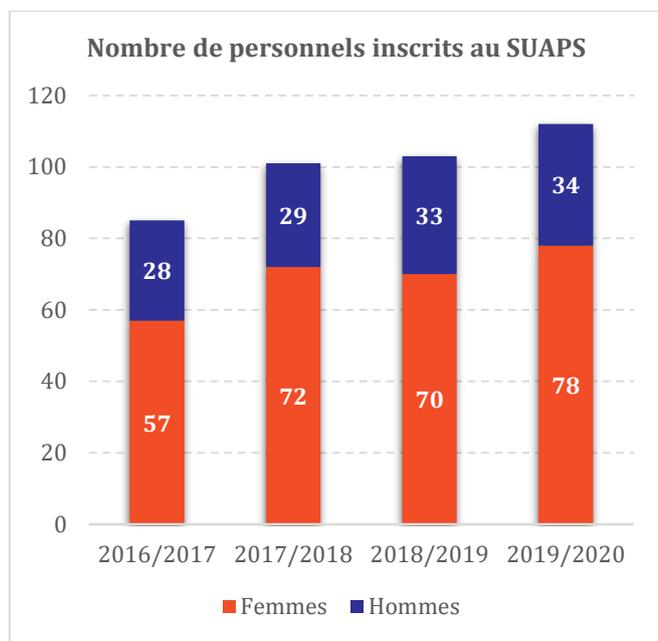
Nombre d'ETP de crédits de temps syndical utilisés sous forme de décharges d'activité de service (DAS) : 96 heures.

Il n'y a pas de local dédié et mis à disposition des organisations syndicales mais un espace leur est réservé sur l'intranet de l'université.

E. Les activités sportives, associatives et culturelles

1) Les activités du SUAPS

Toutes les activités mises en place par le SUAPS sont à disposition du personnel au même titre que les étudiants. Il existe plusieurs types d'activités sportives au SUAPS dont : les sports collectifs, les sports de combats ou les sports d'expression et de remise en forme.

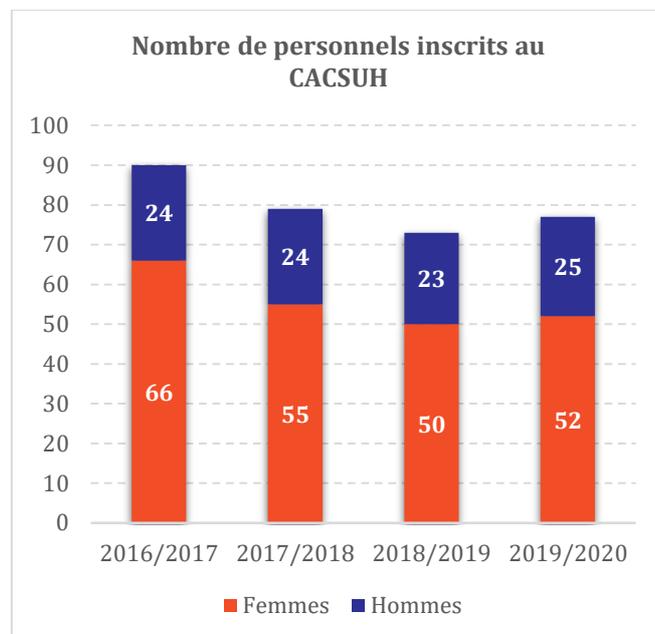


En 2019-2020, 112 agents ont adhéré au SUAPS, dont 70% de femmes.

2) Le C.A.C.S.U.H.

Le Comité d'Action Culturelle et Sociale de l'Université Le Havre Normandie (C.A.C.S.U.H.) est à la fois l'Amicale du personnel et, toute proportion gardée, l'équivalent d'un Comité d'Entreprise ; à ce titre les activités du C.A.C.S.U.H. concernent uniquement le personnel, toutes catégories confondues.

Ses actions sont variées, leur but étant de tous se retrouver, pour des moments de détente, au cours de manifestations conviviales et familiales (excursions, places de cinéma, spectacles, randonnées pédestres...).



En 2019-2020, le C.A.C.S.U.H. a compté 77 adhérents, dont 68% de femmes, soit 5% de plus que l'année précédente.

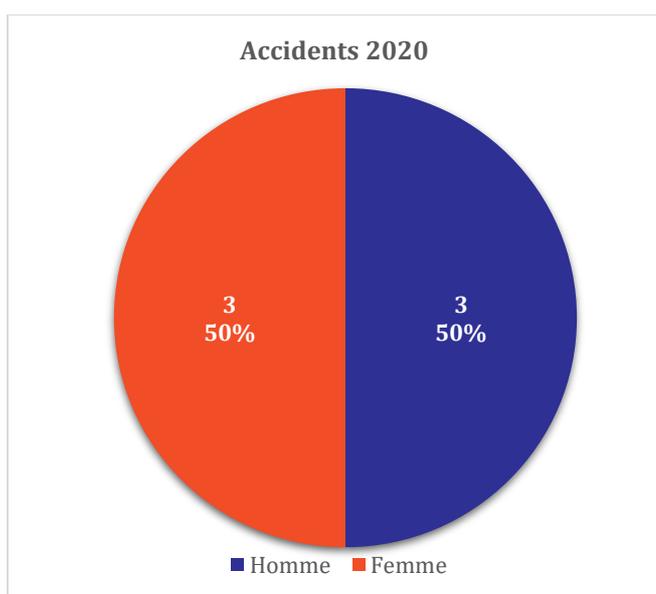
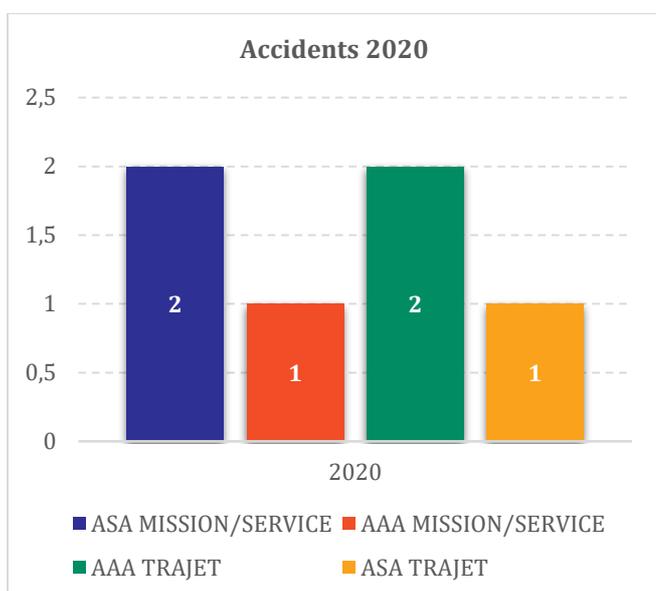
Chapitre IV. La politique prévention sécurité

Contexte réglementaire :

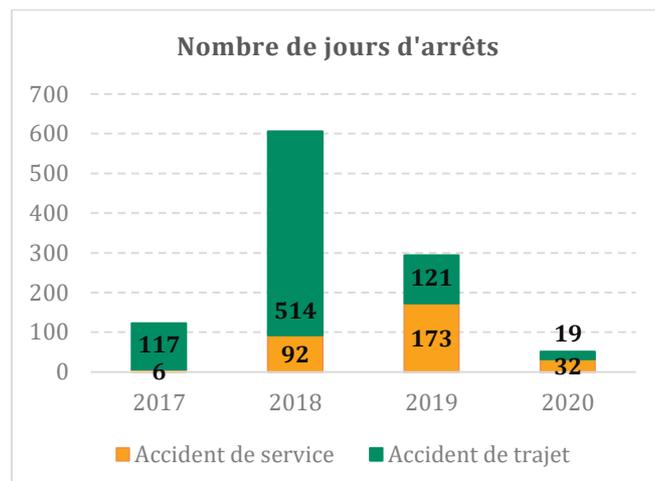
La prévention des risques et la sécurité dans les établissements d'enseignement supérieur est régie par le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Le décret de 1982 modifié reprend les dispositions des livres I à V de la quatrième partie du Code du travail et leurs textes d'application.

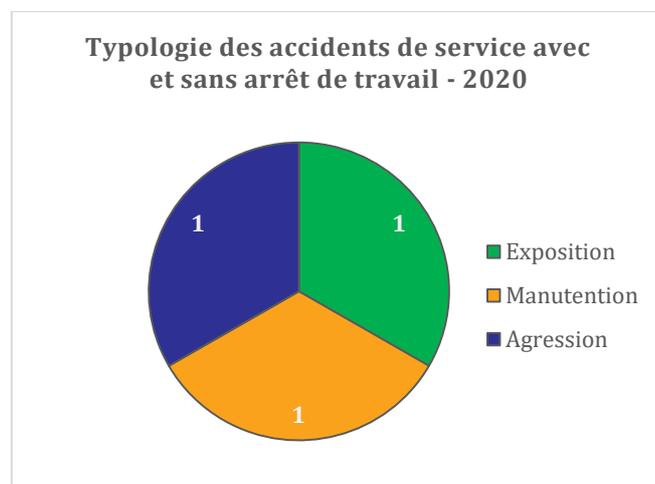
A. Les accidents de travail et maladie professionnelles



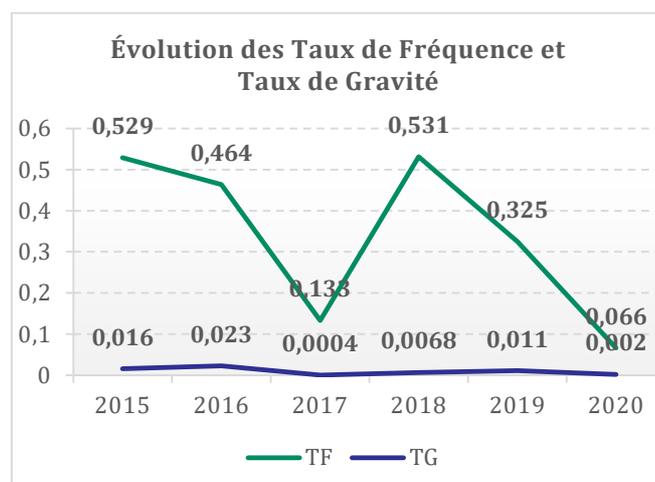
Le nombre d'accidents a beaucoup diminué en 2020 (-10), probablement en raison de la situation sanitaire et des confinements.



Source : DPRS



	2017	2018	2019	2020
Coût des honoraires et soins	8 927 €	8 366 €	5 527 €	2 157 €



Taux de fréquence : nombre d'accidents avec arrêt sur 12 mois par milliers d'heures travaillées.

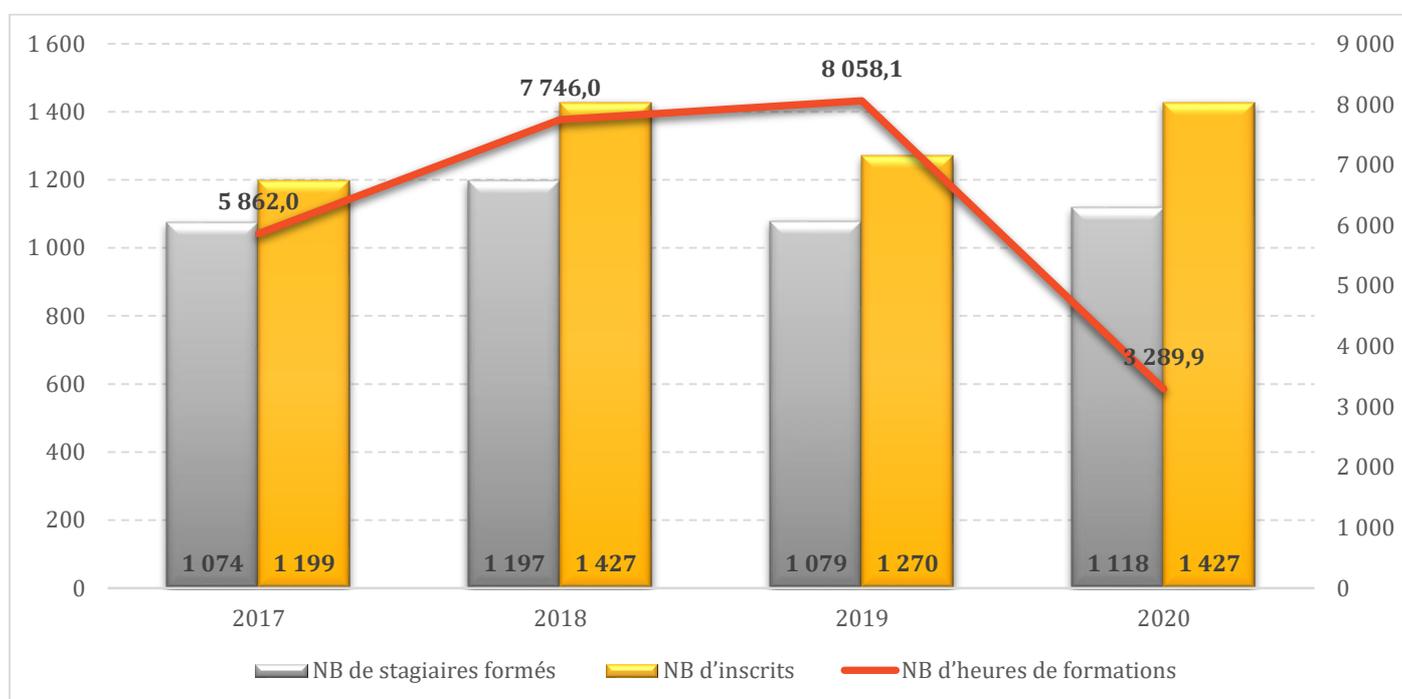
Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt sur 12 mois par milliers d'heures travaillées.

Chapitre V. La formation des personnels

A. Bilan de la formation

1) Par année

	2017	2018	2019	2020
NB d'heures de formations	5 861,98	7 746,00	8 058,14	3 289,86
Nb d'heures/effectif	6,9	9,1	9,49	3,87
	(eff. 851)	(eff. 850)	(eff. 849)	(eff.850)
NB de stagiaires formés	1 074	1 197	1 079	1118
NB d'inscrits	1 199	1 427	1 270	1427
NB d'effectifs formés	452 personnels	551 personnels	522 personnels	469 personnels



2) Par domaine

Domaines	Inscrits	Présents	Heures	Jours
Gestion de l'étudiant (formation capsule)	754	636	771,9	110
Préparation aux concours	93	63	530,7	76
Systèmes et réseaux	42	42	300,7	43
Gestion et comptabilité	122	96	293,0	42
Hygiène et sécurité	44	19	276,5	40
Langues étrangères	43	35	201,0	29
Applications de gestion	83	50	193,4	28
Management	18	15	128,8	18
Environnement professionnel	68	33	109,0	16
Bureautique	37	15	77,0	11
Communication	5	5	60,0	9
Gestion du personnel	11	10	60,0	9
Technologies d'information et de communication	27	25	50,0	7
Méthodologie	19	19	46,8	7
Gestion des ressources humaines	5	5	39,0	6
Développement personnel	6	5	34,0	5
Documentation	10	6	28,0	4
Formations juridiques	8	8	27,8	4
Formation de formateurs	15	14	18,0	3
Gestion du patrimoine	1	1	14,0	2
Bilan de compétences	1	1	10,0	1
Techniques de recherche	4	4	9,0	1
Formations scientifiques	6	6	7,0	1
Langages et bases de données	1	1	2,5	0
Environnement culturel	4	4	1,8	0
TOTAL	1427	1118	3289,9	470

Avec la situation sanitaire, le nombre de jours de formation des personnels a diminué de 59% en 2020.

Les domaines de formation qui totalisent le volume le plus important en jours de formation sont les suivants :

- Gestion de l'étudiant (formation capsule) : 110 jours, soit 23,5% des jours de formation
- Préparation aux concours : 76 jours, soit 16% des jours de formation (-43% par rapport à 2019)
- Systèmes et réseaux : 43 jours, soit 9% des jours de formation

3) Par filière, statut et catégorie

		Cat.	Effectifs formés	% par rapport à l'eff/cat	Nb d'heures suivies	Nb de stagiaires inscrits	Nb stagiaires présents
AENES	Titulaires	A	14	93%	192,05	56	42
		B	27	75%	149,78	65	44
		C	35	65%	329,5	90	49
		Inf.	1	100%	20,5	3	3
	Contractuels	A	0	0%	0	0	0
		B	4	80%	101,5	24	17
		C	26	81,25%	200,8	69	46
		Inf.	1	100%	17,5	3	2
ITRF	Titulaires	A	19	14%	217,34	48	35
		B	10	3,13%	241,33	43	29
		C	13	22,00%	81,5	19	12
	Contractuels	A	17	69%	269,5	41	36
		B	3	100%	40,5	9	6
		C	9	0%	24,54	13	7
BIBLIOTHEQUE	Titulaires	A	6	50%	83,59	24	22
		B	12	100%	219,3	74	72
		C	13	0%	77,5	26	23
	Contractuels	A	0	0%	0	0	0
		B	2	0%	17	5	4
		C	3	100%	21	6	6
ENSEIGNANT	Titulaires	E-C	121	49,19%	495,64	431	363
		2 nd degré	51	58,62%	215,69	184	158
	Contractuels	Ens. CTR	54	32,29%	150,4	147	104
AUTRES (stagiaires de l'administration Etat, vacataires, hébergés, COMUE)			28	-	123,4	47	38
TOTAL			469	55%	3289,86	1427	1118

4) Taux d'agents ayant suivi une formation par catégorie, sexe et tranche d'âge

Taux des agents ayant suivi une formation en 2020*	
Catégorie	
A	46,5%
B	61,8%
C	54,9%
Sexe	
H	36,6%
F	60,7%
Tranche d'âge	
-25	44,9%
26-30	37,0%
31-35	49,6%
36-40	61,6%
41-45	57,3%
46-50	61,5%
51-55	52,2%
56-60	50,4%
61-65	34,2%
65+	0,0%

* base : effectifs au 31/12/2020

B. Les dispositifs de la formation professionnelle

Dans le cadre des dispositifs de formation professionnelle continue, un personnel de l'Université Le Havre Normandie a bénéficié d'un congé de formation professionnelle débuté en septembre 2020 pour une formation de Concepteur développeur d'applications.

LISTE DES SIGLES

AAA	Accidents Avec Arrêts
ABIB	Assistant de BIB liothèque
ADAENES	Attaché D' Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
ADJAENES	AD joint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
ADT	AD joint Technique
APAENES	Attaché P incipal de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
ARE	Allocations de R etour à l'Emploi
ASA	Accidents S ans Arrêts
ASI	AS sistant Ingénieur
ASIU	Action S ociale d'Initiative U niversitaire
ATER	Agent T emporaire d'Enseignement et de R echerche
BAS	B ibliothécaire A djoint S pécialisé
BIATSS	Personnels de B ibliothèque, I ngénieurs, A ministratifs, T echniciens, S ociaux et de S anté
BIBAS	BIB liothécaire A ssistant S pécialisé
PEP	Place de l'Emploi P ublic
CA	Conseil d' A dministration
CACSUH	Comité d' A ction C ulturelle et S ociale de l' U niversité L e H avre N ormandie
CGM	Congés G rave M aladie
CHSCT	Comité d' H ygène, de S écurité et des C onditions de T ravail
CLD	Congés L ongue D urée
CLM	Congés L ongue M aladie
CN	Classe N ormale
CNU	Conseil N ational des U niversités
CPE	Commission P aritaire d' E tablishement
CRAP	Commission R estreinte d' A ides et de P rêts
CT	Comité T echnique
DAEU	Diplôme d' A ccès aux E tudes U niversitaires
DIF	Droit I ndividuel à la F ormation
DU	Diplôme d' U niversité
ETPT	Equivalent T emps P lein T ravaillé
GIPA	G arantie I ndividuelle du P ouvoir d' A chat
GPEEC	G estion P révisionnelle des E ffectifs, des E mplois et des C ompétences
GRH	G estion des R essources H umaines
GVT	G lisement V ieillesse T echnicité
HC	H ors C lasse
IAT	Indemnité d' A dministration et de T echnicité
IFSE	Indemnité de F onctions, de S ujétions et d' E xpertise
IFTS	Indemnité F orfaitaire pour T ravaux S upplémentaires
IGAENR	Inspection G énérale de l' A dministration de l'Education Nationale et de la R echerche
IGE	Ingénieur d' E tudes
IGR	Ingénieur de R echerche
INM	Indice N ouveau M ajoré
ISEL	Institut S upérieur d' E tudes L ogistiques
ITRF	Ingénieurs, T echniciens de R echerche et de F ormation
IUT	Institut U niversitaire de T echnologie

MAG	M agasinier
MCF	M aître de conférences
MS	M asse Salariale
NBI	N ouvelle B onification Indiciaire
PA	P rime d' A dministration
PAST	Personnels associés ou invités
PCA	P rime de C harges A dministratives
PEDR	P rime d' E ncadrement D octoral et de R echerche
PES	P rime d' E xcellence S cientifique
PFI	P rime de F onctions I nformatiques
PIM	P restation I nterministérielle
PPRS	P rime de P articipation à la R echerche S cientifique
PRAG	Professeur agrégé
PRCE	Professeur certifié
PRES	P rime de R echerche et d' E nseignement S upérieur
PRP	P rimes de R esponsabilités P édagogiques
PU	Professeur d' U niversité
RCE	R esponsabilités et C ompétences E largies
RIFSEEP	Régime Indemnitare tenant compte des F onctions, des S ujétions, de l' E xpertise et de l' E ngagement Professionnel
RQTH	R econnaissance en Q ualité de T ravailleur H andicapé
SAENES	S ecrétaire d' A dministration de l' E ducation N ationale et de l' E nseignement S upérieur
SMR	S urveillance M édicale R enforcée
SUAPS	S ervice U niversitaire d' A ctivités P hysiques et S portives
TECH	Technicien
UB	U nité B udgétaire
UFR	U nité de F ormation et de R echerche



**UNIVERSITÉ
LE HAVRE**
NORMANDIE

25, rue Philippe Lebon - BP 1123
76063 LE HAVRE CEDEX
Tél. 02 32 74 40 00
www.univ-lehavre.fr